Government of Canada | Gouvernement du Canada

SMART REGULATION
REPORT ON ACTIONS AND PLANS

March 2005

Canada

Library and Archives Canada Cataloguing in Publication

Main entry under title:

Smart regulation: report on actions and plans

Text in English and French on inverted pages.
Title on added t.p.: La réglementation intelligente, rapport sur les initiatives et les projets.
Issued by the Privy Council Office.
Available also on the Internet: www.regulation.gc.ca
ISBN 0-662-68837-6
Cat. no. CP22-80/2005

1. Legislation - Canada.
2. Administrative procedure - Canada.
3. Administrative regulation drafting - Canada - Citizen participation.
I. Canada. Privy Council Office.

JL75.S52 2005 342.72'066 C2005-980086-0E

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, 2005

To obtain print copies:
Phone: (613) 957-5153
TTY/TDD (613) 957-5741
Fax: (613) 957-5043
E-mail: info@pco-bcp.gc.ca

Message from the President of the Treasury Board

105-03491/

Canadians benefit from a regulatory system that is internationally recognized. The strength and effectiveness of our system allows Canadians to live in a clean environment, participate in a healthy economy, and engage in daily activities safely and securely. Yet, despite all that we can be proud of, the underpinnings of a good regulatory system include the ability to evolve. This means that the system remain adaptable to changing public priorities, and be forward thinking, transparent, and accountable to the citizens it serves.

Regulation has to keep up with a changing world that demands we focus not only on what needs to be regulated but also on the way we regulate and the way in which Canadians are able to assess regulatory performance. If we are to remain among the leaders in regulation, maintain our high quality of life, and develop our competitive advantage on the world stage, we must continually improve our regulatory models, both through our own efforts nationally as well as in co-operation with other countries.

Making a nation's regulatory system "smarter" requires a "whole-of-government" approach. This approach begins with my colleagues in Cabinet, who are leading initiatives that embody Smart Regulation principles, and who are helping to get our house in order by working together to break down the silos that impede efficiency in regulatory processes. It also extends to the provinces, territories, Aboriginal governments and municipalities, who must work co-operatively toward the common objective of better regulation that recognizes the interdependence of social, environmental, and economic objectives.

The views of Canadians, combined with advice from the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) and the External Advisory Committee on Smart

Regulation (EACSR), have been taken into account in this *Report on Actions and Plans*. It is my hope that citizens, non-governmental organizations, and industry will continue to influence and participate in this collaborative process. It is also my belief that our combined efforts will result in more adaptable regulatory models, along with a regulatory culture that provides Canadians with healthy choices and greater security, that is environmentally responsible, and that fosters innovation and a competitive edge for Canadian business.

I invite you to read this Report, learn more about Smart Regulation, and look at what we have done and what we plan to do. The federal government is committed to a process that is open and transparent, meaning that you will be updated on Smart Regulation initiatives regularly.

Much work remains ahead as we face the challenges of pursuing our regulatory goals; Smart Regulation means that we will do it right.

Reg Alcock, P.C., M.P.
President of the Treasury Board and
Minister responsible for the Canadian Wheat Board

Contents

Why This Report? 1

Contact Us 1

What Smart Regulation Means to You 2

The Road to Smart Regulation 6

What Progress Has Been Made 10

Smart Regulation Initiatives 18

Improving Coordination and Co-operation—
National Regulatory Co-operation 19

Improving Coordination and Co-operation—
International Regulatory Co-operation 22

Healthy Canada 25

Environmental Sustainability 32

Safety and Security 40

Innovation, Productivity and Business Environment 43

Aboriginal Prosperity and Northern Development 55

Strengthening Regulatory Governance 59

Index to Smart Regulations Initiatives 67

Why This Report?

This Report is the first in a series of regular updates on Smart Regulation initiatives currently underway or planned. It is one way that the Government of Canada will report to Canadians, and supports our commitment to be accountable for this important and far-reaching initiative.

The following pages provide an overview of what Smart Regulation is, what regulatory renewal will mean to Canadians, and how the federal government plans to implement such renewal. The tables at the back highlight specific regulatory initiatives undertaken by various departments and agencies that support the government's regulatory renewal goals. The number of projects and initiatives will continue to grow as the scope of renewal expands. Future editions of this report will describe both new initiatives and progress on existing ones.

You may also view this report, information on how regulatory management is being strengthened, and other news on Smart Regulation by visiting **www.regulation.gc.ca**.

Contact Us

We welcome your comments on this report and how we can make it more useful to you.

Please call **613-996-1603** for information, or send your comments or questions to
1100–155 Queen St.
Ottawa ON K1P 6L1

or to **info@smartregulation.gc.ca**.

What Smart Regulation Means to You

Canada has been recognized internationally as having a strong regulatory system that contributes to our economic and social well-being. However, this system is being challenged by today's realities—rapid scientific and technological advancements, global markets, and cross-boundary health and environmental risks. Canada's regulatory system must be renewed to ensure that it keeps pace with evolving needs, and that Canada's social and economic goals are continually met through effective and timely regulation. A "smarter" regulatory system recognizes the need to safeguard the health and safety of Canadians, ensure a healthy environment, and create the conditions for an innovative and competitive economy.

What Is Regulation?

Regulation, in its broadest sense, is a principle, rule, or condition that governs the behaviour of citizens and enterprises. Regulation is used by governments, in combination with other instruments, such as voluntary standards and taxation, to achieve public policy objectives. Regulation has an impact on virtually every aspect of our lives: the products and services we use, the medications we consume, and the foods we eat. Canada's regulatory system helps advance the quality of life for current and future generations.

Smart Regulation will contribute toward

- better access for consumers to new, safe, and effective therapeutic drugs and medical devices;
- more consistency, and improved predictability and accountability for environmental assessment processes;
- greater availability of newer and safer pesticides for the benefit of farmers, human health, and the environment;
- greater access for Canadian exporters to markets abroad, stimulating job creation and economic growth along the way;
- a more responsive regulatory framework for Aboriginal communities, including tools to enable First Nations to better manage on-reserve resources and revenues;
- greater understanding and support for the needs of large industries, including approaches that recognize the magnitude of private sector investment and the importance of a transparent and efficient regulatory regime;
- fewer regulatory layers for small- and medium-size enterprises (SMEs), who traditionally bear a large share of regulatory burden, and less administrative burden for citizens, businesses, and government; and
- more timely, predictable approval processes without sacrificing necessary protections and management of risks.

The federal government is building the foundation for a regulatory system of which all Canadians can be proud, and on which they can rely.

Smart Regulation and Your Health

What is government doing to help improve access by Canadians to safe, effective, and affordable drugs?

Health Canada's Therapeutic Access Strategy is helping the government to improve the timeliness, efficiency, and transparency of the drug review process; exercise greater vigilance with respect to the safety and therapeutic effectiveness of products in the marketplace; and improve access by Canadians to appropriately used and cost-effective drug therapies.

Improvements underway include:

- Enhancing the transparency of regulatory decisions by publicly disclosing scientific and risk-based decisions that provide the basis for Health Canada to grant market authorization for drugs.
- The use of project management tools and approaches, to improve the timeliness and efficiency of the drug review process.
- Formalized arrangements with the United States and Australia aimed at greater collaboration and shared expertise.
- International standards for electronic product submissions.
- Strengthened post-market inspections to ensure industry compliance with obligations to report adverse drug reactions and issues relating to the efficacy of new drugs.

There has already been a substantial reduction in the backlog of pharmaceutical submissions and an increased number of submissions are being reviewed within internationally comparable time targets. These developments will help improve access by Canadians to new drug therapies that have been proven safe and effective, while benefiting industry through a more predictable and efficient regulatory process.

Smart Regulation and Protecting Fish Habitat

What is government doing to reduce the amount of "red tape" while at the same time protecting fish habitats?

Fisheries and Oceans Canada is taking a more proactive approach to improve project approval processes across the country. For example, mechanisms to help determine levels of risk associated with activities on or near water are being put in place to simplify approval processes for low-risk projects.

The renewed Habitat Management Program allows the department to review major projects in ways that will improve timeliness and consistency in decision making and better harmonize reviews with other organizations.

Canadians will benefit by having information available to them that will allow them to meet legal requirements with less scrutiny from government on low-risk initiatives, such as when building docks in areas where the risk of harm to fish habitat is low. Projects that pose higher levels of risk to fish habitat will receive greater scrutiny. Fish habitat will continue to be protected from potentially harmful activity through more effective decision making across all levels of government, and by the allocation of federal resources to activities that need them most.

Smart Regulation and Reducing Paper Burden

What is government doing to stimulate investment and reduce burden on Canadian businesses?

Among the concerns most often cited by small- and medium-size businesses is the impact that regulation has on the cost of doing business in Canada and the ability of firms to attract investment. The concern stems from the impact of the many different regulations that are managed by the various jurisdictions and branches of government. Costs associated with regulation can have economic consequences, which affects jobs and the prosperity and standard of living of Canadians.

The Advisory Committee on Paperwork Burden Reduction aims to identify initiatives that will reduce the regulatory burden on business, and to evaluate the government's performance in reducing the paper burden over time. The committee is unique in that it is co-chaired by Industry Canada and the Canadian Federation of Independent Business, and includes representatives from other federal departments, the provinces and territories, and business associations. Among the first outcomes will be baseline data on the cost of regulatory compliance by firms of different sizes.

The Road to Smart Regulation

In recent years many federal government departments and agencies have begun the process of improving the way in which they manage their regulatory processes. While improvements have been made, more work is needed. Smart Regulation will put in place a coordinated system that will enable the federal government to introduce, implement, and review regulation across government and industry sectors more effectively, and that will improve the quality of regulation and the ability for Canadians to comply with regulation and assess how we perform.

A Look Back

The federal government has set a clear direction for how we will make our regulatory system a key competitive advantage for Canada. In setting this direction, we have sought the input of recognized experts in the field, both within Canada and internationally.

We invited the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) to assess the current regulatory climate in Canada. In its 2002 report, the OECD found that Canada has a mature and well functioning regulatory system that is matched by few OECD countries. It also noted that there is room for improvement.

The federal government created an External Advisory Committee on Smart Regulation (EACSR). This committee conducted public consultations and released its report in late 2004. The report identified sectors and areas requiring regulatory reform and provided recommendations on a regulatory strategy for Canada.

These and other commentaries on our regulatory system were used by the federal government to identify shortcomings and plan our way forward.

A Global Effort—A Uniquely Canadian Approach

The fact that the OECD reviewed the regulatory systems of 18 countries highlights the fact that Canada is not alone in its efforts to renew regulation. The United Kingdom has established a Better Regulation Task Force that helps the British government improve the quality of regulation in that country. The European Union and the United States have implemented similar regulatory reform initiatives.

The Government of Canada's Smart Regulation initiative is uniquely Canadian and has, above all, the interests of its citizens and institutions in mind. It recognizes that social, environmental, and economic goals are interdependent, and ensures that we continue to meet high standards and support a competitive business environment.

Smart Regulation promotes

- better coordination across the federal government and with other jurisdictions to help meet national objectives;
- integration of social, economic and environmental considerations at all stages of policy and regulation making;
- improved transparency, efficiency and timeliness of regulatory decision-making processes;
- use of the best available knowledge, both within Canada and abroad;
- strengthened planning and priority setting; and
- enhanced ability to identify, manage and mitigate unintended impacts of regulation.

Working and sharing information with others influences the protection of health and the environment from risks that transcend boundaries, and helps reduce market barriers to trade and investment. Smart Regulation means that Canada will offer our best to the international regulatory community, enabling others to learn from us. At the same time, we will learn and, in some instances, adapt the regulatory practices and standards of other countries when it is in the best interest of Canadians. Indeed, several federal departments have established mechanisms with other countries to develop standards jointly, and thereby meet common social and economic objectives.

Working Toward a New Partnership in North America

The November 30, 2004 Joint Statement by Canada and the United States on a New Partnership in North America outlined an agenda to increase security, prosperity, and quality of life. It identified the objectives of expanding economic opportunities and increasing the competitiveness of North American businesses through partnerships, consensus standards, and "smarter" regulations that result in greater efficiency while enhancing the health and safety of citizens. It called for the creation of more technology partnerships that promote the clean and efficient use of energy resources. It also committed to build on joint efforts to achieve clean air and water and enhance public health coordination for infectious disease surveillance.

"Whole-of-Government" Thinking

The involvement of multiple regulators can sometimes create conflicting requirements which makes compliance with regulation difficult. Smart Regulation encourages policy coherence among departments, and promotes the development of regulation using a "whole-of-government" approach. This means that all departments and agencies of the Government of Canada have a role to play in reducing the unintended consequences of distinct and conflicting requirements.

Many areas of regulated activity span the mandates of multiple government departments and levels of government. For example, a food processing company must interact with multiple departments and agencies including the Canadian Food Inspection Agency, Agriculture and Agri-Food Canada, Health Canada, Environment Canada, and Industry Canada. Companies are also subject to the regulations of other levels of government, who need to work in partnership in areas of shared responsibility. Smart Regulation is aimed at bridging the mandates of individual regulatory bodies, taking a holistic view of policy issues and creating an environment in which compliance is more easily achieved.

Among the first steps toward improving regulatory co-operation is getting the federal house in order. This means changing the way departments and agencies do business. Greater efficiency in regulatory processes means that Canadians will benefit from greater coherence among the regulatory branches of government, which, in turn, enhances both accountability and transparency. It will be easier for Canadians to identify who is responsible for what, and where to turn for answers.

Building Effective Federal/Provincial/ Territorial Partnerships

The intergovernmental working group on regulatory reform, co-chaired by Canada and British Columbia, is an example of strengthened partnerships in support of regulatory co-operation. The working group shares best practices, works on common principles and tools, and is a forum to discuss regulatory governance initiatives, such as smart regulation implementation. Flowing from this initiative was the March 2005 conference hosted by British Columbia, one of the provinces in which regulatory renewal is making strong advances. The conference, which was held in Victoria, was designed to encourage a culture shift and build capacity in governments for regulatory reform and Smart Regulation through lessons learned on successful federal and provincial regulatory projects implemented in British Columbia.

Taking Stock

Both the OECD and EACSR reports called on Canada to pay more attention to reviewing the large stock of existing regulations. Therefore, as part of the "whole-of-government" approach to regulatory renewal in Canada, we will review certain statutes and regulations in existence to ensure that duplication and redundancy are minimized, regulatory needs are rationalized, processes are improved and, where possible, simplified, and that Smart Regulation principles in the areas of innovation and competitiveness are balanced with our health, security, and environmental well-being.

Implementation Strategy

Implementation of Smart Regulation will take place in three strategic areas:

- *Strengthening regulatory management:* improved analysis, review and rationalization of the existing stock of regulations; enhanced planning and priority setting; improved monitoring and reporting based on risk; and bolstered regulatory capacity in government.
- *Improving coordination and co-operation:* increased collaboration, common goal-setting and knowledge sharing within the federal government, among all other levels of government, non-governmental organizations, and internationally.
- *Measuring performance:* greater consensus among stakeholders on priority initiatives; realistic performance targets and measurement criteria; enhanced predictability; and monitoring of progress on specific initiatives.

The cornerstone of the government's implementation strategy is to strengthen and expand the scope of the federal regulatory policy based on Smart Regulation principles. This and related policies will be designed to strengthen the development, implementation, and evaluation of regulatory regimes, and create a "life-cycle" approach that will enable regulation to be continuously improved in all sectors.

One way in which regulatory processes can be improved is greater use of concurrent decision making among regulatory bodies. Concurrent decision making—a system in which more than one regulatory body actively works on a given regulatory issue at the same time—is, in turn, required to help streamline regulatory approval processes. This is a marked departure from existing consecutive decision-making processes that contribute to inefficiencies.

Among the key elements of a new regulatory approach will be a more consistent approach to risk management across federal departments and agencies. Managing risk is essential to allocating resources to where they are needed, and to setting priorities that will result in desired outcomes. A new regulatory approach will involve

classifying risk in terms of probability and impact, and developing risk thresholds below which government would not intervene through regulation. The classification of specific risks would be reviewed regularly to take into account new science, changing behaviours, and results achieved.

As part of the Smart Regulation implementation strategy, the Government of Canada will consult with and seek the ongoing participation of citizens, businesses, provincial and territorial governments, municipalities and non-governmental organizations in order that they, too, can help shape a new regulatory approach and take responsibility for results and successes achieved. The creation of an external Regulation Advisory Board will be one forum for this ongoing stakeholder participation. Implementation of these and other elements of Smart Regulation will place demands on the skills and resources of departments and agencies. To meet this challenge, current regulatory capacity will need to be reviewed, departmental resource needs assessed, and a strategy for enhancement developed.

What Progress Has Been Made

Smart Regulation Theme Tables

Improved federal coordination of regulatory activities will be achieved, in part, by focusing on "themes" that reflect government priorities and stakeholder interests. A series of interdepartmental "theme" tables have been established to strengthen our ability to manage regulation, coordinate regulatory renewal initiatives, and inform the regulatory process with up-to-date and critical information that reflects the needs and expectations of Canadians, as well as the concerns of all stakeholders.

Through these tables, representatives from various government departments and agencies will have a forum to exchange information on concerns identified with a given department (as well as by respective stakeholders), coordinate regulatory agendas, establish priorities, and identify areas that may be affected by proposed regulatory action. They will also share best practices on how Smart Regulation principles can be used to strengthen regulation actions and activities, while at the same time improving federal, provincial, territorial, and international co-operation. It is anticipated that theme table discussions will lead to the creation of working groups made up of government and stakeholder representatives to address issues identified.

The theme tables will also work in support of departmental government-stakeholder forums set up to deal with regulatory related issues. Information from these forums will be fed back into the whole-of-government system to ensure that federal departments and agencies are systematically kept abreast of sectoral initiatives. For example, information from the four Environment Canada multi-stakeholder tables dealing with environmental issues in the chemical, energy, mining and forestry sectors would be shared and discussed, from a regulatory perspective, at the Smart Regulation Theme Table on Sustainable Environment. This will ensure that departments and regulatory frameworks across government, even those peripherally involved in environmental issues, are linked to and supportive of the priority policy agendas established in consultation with stakeholders.

Inaugural sessions of most of the theme tables were held in December 2004. Many federal departments and agencies are involved in one or more of the theme tables. While the level of progress will vary from one table to another, participants have already begun the process of identifying opportunities for further work or discussion. A more fully developed vision and work plan for each theme table will emerge as a result of future meetings. More details will be provided in the next edition of the Report.

The themes reflect the government's agenda for

- A Healthy Canada,
- Environmental Sustainability,
- Safety and Security,
- Innovation, Productivity, and Business Environment,
- Aboriginal Prosperity and Northern Development.

Theme table participants will be challenged to ensure greater coherence across regulatory regimes, minimize unintended effects of regulation, and find better ways to provide effective protection. Coordination across federal mandates will be an important element of meeting these challenges, since issues discussed at one theme table may have implications for others, and may also span the mandates of multiple departments. Plenary meetings will take place at least twice each year—an opportunity for all five theme tables to collectively resolve issues.

Theme Table Discussion Topics

A Healthy Canada

Regulations help Canadians remain healthy and safe from health risks. They promote safe and effective products and services, good nutrition, and a healthy living environment. Sustaining a healthy Canada will require a regulatory system that is not only flexible and responsive, but also proactive. A regulatory strategy in support of a healthy Canada will need to address the ethical and social debate over regulation that reflects Canadian values; the need for government to address technologies (such as biotechnology and nanotechnology) that span numerous government mandates; the consistent application of risk management practices; and regulatory co-operation between governments.

"Smart" moves for Canada

The presence of trans fats in food raises cholesterol levels in the blood, increasing the risk of heart disease. The House of Commons motion on trans fats in November 2004 called on the federal government to enact regulation that would limit trans fat content in food sold in Canada. As a result, Health Canada is chairing a task force aimed at developing recommendations and strategies to reduce trans fats in Canadian foods to the lowest levels possible. The task force includes representatives of food processing and food services industries, health associations, and academia. These groups will have early involvement in the development of regulatory policy concerning the issue of trans fats.

Environmental Sustainability

Canada must protect its natural assets to ensure the long-term health of its citizens, the environment, and economic prosperity. Regulation supports environmental sustainability by pursuing integrated and complementary goals of clean air, water and soil; diverse ecosystems; healthy citizens; thriving communities; and an innovative and competitive economy. Regulation that helps to sustain the quality of our natural environment must recognize that the protection of environmental health cannot be achieved in isolation, or by government alone: it requires coordinated efforts across the federal government, and working in co-operation with partners at the provincial, territorial, Aboriginal, and international level, as well as with industry and environmental groups. This theme table will provide a mechanism to encourage such co-operation and coordination, and will contribute to regulatory responses that establish clear accountability across jurisdictions.

"Smart" moves for Canada

Two Memoranda of Understanding (MOU) were signed with the objective of creating more coordinated and integrated regulatory approval and environmental processes for offshore petroleum development projects in Nova Scotia and Newfoundland and Labrador. The agreements were signed by a number of federal departments and agencies along with the two provinces to establish a clear process that supports the common goal of building an oil and gas industry that is economically viable, internationally competitive, environmentally sustainable and offering the highest level of health, safety and environmental protection.

The agreements were developed through the Atlantic Energy Roundtable and are intended to improve co-operation among all parties involved in the review and approval of large-scale offshore oil and gas development projects. Building on the principles of Smart Regulation and recent amendments to the *Canadian Environmental Assessment Act*, these agreements ensure that regulatory reviews proceed concurrently rather than sequentially, resulting in important time savings and efficiencies without compromising public interest objectives.

Safety and Security

The Safety and Security theme encompasses areas of regulation that contribute to a safe and secure society. This includes such diverse issues as the safety of our transportation systems, emergency preparedness, security of borders, and protection of critical infrastructure. These complex issues involve many federal departments and span many jurisdictions. Regulation must provide integrated solutions to these concerns and support a strong economy and the network of Canada's economic and security partnerships. New approaches should facilitate data sharing between the federal government, stakeholders, and other jurisdictions, and the coordination of activities of departments and stakeholders to improve preparedness and response capabilities.

"Smart" moves for Canada

Transport Canada has been working with automotive manufacturers on an agreement for the safety of in-vehicle telematics devices (such as navigation systems, Internet access, and mobile phones). The agreement will include safety standards and principles underpinning product design, development, evaluation, manufacturing, and installation.

Innovation, Productivity, and Business Environment

Regulation underpins the operation of the market system, the main source of economic growth and Canadian prosperity. Without the rule of law (including property rights, commercial contracts, and competition law) the market system would be unable to function properly. In addition to laws governing the economy and social objectives, there exists an array of administrative laws that require individuals and businesses to obtain licences and permits to engage in various activities.

While regulation is essential to protecting the public interest, it is not without an economic cost. Regulation imposes significant costs on businesses and citizens to comply with regulations, as well as costs on government to administer and enforce them. Regulation needs to be designed to achieve desired economic and social policy objectives while minimizing costs that hinder productivity. For example, focusing regulatory attention on areas that

pose the greatest risk can help reduce the overall regulatory burden. This will also apply to reviewing the existing stock of regulations.

Innovation, one of the main drivers of productivity growth, has been linked to regulatory frameworks governing intellectual property protection as well as, foreign direct investment. Successful commercialization of innovation depends, in part, on a predictable and responsive regulatory regime that encourages competition and promotes consumer confidence. This theme table will engage departments to find ways to enhance innovation, productivity and the business environment while more effectively meeting social objectives.

"Smart" moves for Canada

BizPal is a web-based service that will allow businesses to easily generate a customized list of the permits and licences required by all levels of government. By providing a one-stop resource for obtaining information about federal, provincial/territorial, and municipal government requirements, the steps for regulatory approval will be clarified and the burden for business reduced.

Aboriginal Prosperity and Northern Development

Aboriginal and northern communities have long maintained that their well-being is inextricably linked to the benefits derived from the sustainable development of land and resources. Regulation plays an important role in the development of such lands and resources. Pressure on the regulatory regime that underpins such development is mounting, as Aboriginal and northern communities and their partners pursue larger scale development projects. This pressure is most evident for commercial and industrial projects on reserve (First Nation) lands, as well as for environmental assessments both north and south of 60.

Most reserve lands and resources of First Nation communities are subject to regulations made pursuant to the *Indian Act*, which can place significant administrative burdens on those seeking approval for land transactions and permits. With regard to commercial and industrial projects, major regulatory gaps exist, thereby limiting economic development on reserve.

Canada's stewardship of reserve lands requires a unique approach involving First Nations, federal departments, and provincial/territorial governments. This approach should provide the basis to further enable First Nations to develop the capacity required to manage their own affairs, including the development, implementation and

enforcement of regulation in support of economic development. As more Aboriginal communities become self-governing or undertake negotiations on self-government, measures are needed to encourage a co-operative relationship between regulatory jurisdictions, including with new Aboriginal regulatory authorities.

In the north, a recent boom in development activity, most notably in diamond and gold mining, and oil and gas, has drawn attention to the need to further develop appropriate regulatory mechanisms. New regulatory initiatives are aimed at providing northern communities with the necessary tools to develop lands and resources in a sustainable way, create employment and business opportunities, establish appropriate environmental safeguards, and advance social well-being.

"Smart" moves for Canada

The First Nations Oil and Gas Moneys Management Act will allow First Nations to assume direct control over oil and gas resources on their reserve lands, enabling First Nation communities to participate directly in the energy sector. Similarly, continuing efforts to improve coordination of the multi-jurisdictional environment assessment and regulatory process for the Mackenzie Gas Project in northern Canada will improve the focus on issues of key importance to Aboriginal and northern communities.

Theme Table Participants

Many federal departments and agencies with regulatory mandates will be involved in one or more of the theme tables. The following is a list of departments and agencies that have participated (or are expected to participate) in theme table discussions. The composition of the tables will continue to evolve as needed.

A Healthy Canada

- Health Canada
- Public Health Agency of Canada
- Canadian Food Inspection Agency
- Pest Management Regulatory Agency
- Industry Canada
- Agriculture and Agri-Food Canada
- International Trade Canada

Environmental Sustainability

- Environment Canada
- Natural Resources Canada
- Health Canada
- Canadian Environmental Assessment Agency
- Fisheries and Oceans Canada
- International Trade Canada
- Agriculture and Agri-Food Canada
- Canadian Nuclear Safety Commission
- National Energy Board
- Transport Canada
- Indian and Northern Affairs Canada

Safety and Security

- Public Safety and Emergency Preparedness Canada
- Public Health Agency of Canada
- Natural Resources Canada
- Canadian Nuclear Safety Commission
- Industry Canada
- Transport Canada
- Agriculture and Agri-Food Canada
- Royal Canadian Mounted Police
- Canadian Border Services Agency
- Canadian Food Inspection Agency
- Citizenship and Immigration Canada
- Canadian Firearms Centre

Innovation, Productivity, and Business Environment

- Agriculture and Agri-Food Canada
- International Trade Canada
- Fisheries and Oceans Canada
- Industry Canada
- Environment Canada
- Natural Resources Canada
- Transport Canada
- Canada Revenue Agency
- Health Canada
- Canadian Grains Commission
- National Energy Board
- Canadian Food Inspection Agency
- Competition Bureau

Aboriginal Prosperity and Northern Development

This theme table will hold its first meeting in 2005. Participation is expected to include the following:

- Indian and Northern Affairs Canada
- Human Resources and Skills Development Canada
- Environment Canada
- Health Canada
- Agriculture and Agri-Food Canada
- Royal Canadian Mounted Police
- Fisheries and Oceans Canada
- Industry Canada
- International Trade Canada
- Transport Canada
- Natural Resources Canada

Smart Regulation Initiatives

This section highlights specific regulatory initiatives, planned or underway by various departments and agencies, that support Smart Regulation. The initiatives are grouped according to subject themes that correspond to Smart Regulation objectives and theme tables, including the objectives of *improving coordination and co-operation*, and *strengthening regulatory governance*. Improved regulatory governance and better coordination and co-operation are key to delivering a whole-of-government regulatory agenda that achieves desired outcomes: higher quality regulation that best serve the public interest, enhanced transparency, more efficient and better regulatory practices, and greater accountability to Canadians.

Initiatives presented here will be updated regularly and used to review and track progress on various aspects of Smart Regulation implementation. However, progress may have been slower on certain regulatory initiatives than others, such as consolidating federal environmental assessments and developing a framework for biotechnology. Updates on this and other important initiatives will be described in the next and subsequent editions of the Report.

Improving Coordination and Co-operation—National Regulatory Co-operation

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Improving Coordination and Co-operation—National Regulatory Co-operation

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Federal, Provincial and Territorial Working Group on Regulatory Governance: Currently co-chaired by British Columbia and the Government of Canada. Provides a forum to lay the foundation for a shared approach on how to manage regulation. Includes developing common regulatory principles; instituting a consistent approach to Regulatory Impact Analysis; and sharing best practices. Discussions are underway on how to broaden participation to include Aboriginal governments.	Establishes the foundation for shared principles and approaches to managing regulation across Canada. Facilitates greater regulatory consistency across federal, provincial and territorial governments.	Businesses, NGOs and citizens: Consistent approach to managing regulation across all levels of government.	PCO and offices in provincial and territorial governments are responsible for regulatory governance.	First meeting held March 15, 2005. Further meetings to discuss regulatory governance initiatives to be held in 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Improving Coordination and Co-operation—National Regulatory Co-operation

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Framework for International Regulatory Co-operation: Will identify strategic priorities across the federal government, coordinate and set objectives, and guide departments and agencies in their efforts to co-operate internationally (bilaterally, multilaterally or within international organizations). Will provide an agreed, strategic approach to help departments and agencies identify opportunities for regulatory co-operation that provide the highest possible value to Canadians.	Provides a coordinated approach to help regulatory departments identify priorities with respect to • fewer obstacles to trade and investment; • improved management of transboundary risks to Canadians; • use and enhancement of scientific knowledge relating to regulation, standard setting, and risk management; and • sharing of best practices within the international community (e.g., OECD, WHO, OIE, CODEX).	Departments: Ability to tap into best regulatory practices in other jurisdictions and leverage regulatory resources. Industry: More competitive trade and investment climate. Canadians: Better protection from transboundary risks (e.g., SARS, BSE, Avian flu, terrorism). Improved access to safe products and services.	International Trade Canada and PCO Other departments and agencies will be involved in developing the framework and advancing sectoral initiatives.	A working group has been established. Consultations will take place throughout 2005. Final framework to be developed by end of 2005–2006. Departments will identify priorities on an ongoing basis.

Improving Coordination and Co-operation—International Regulatory Co-operation

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Improving Coordination and Co-operation—International Regulatory Co-operation

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Regulatory Co-operation in North America: The Joint Statement on a New Partnership in North America (Nov. 30, 2004) commits to pursuing joint approaches to partnerships, consensus on standards, and regulations that result in greater efficiency and competitiveness, while enhancing the health and safety of Canadians.	Improved co-operation, reduced compliance burden, less duplication, and more efficient regulatory processes. Encourages innovation. Provides regulators with incentives to focus on areas in which they have expertise.	Public: Improved access to products, while ensuring security and health and safety standards. Canadian industry and investors: Improved competitiveness and access to North American markets. Enhanced efficiency and reduction in trade barriers at the border.	Various departmental leads, including CFIA, Health Canada, AAFC, ITCan, DND, PSEPC and the Policy Research Initiative (PRI). The PRI will provide research support, where required, to identify opportunities for regulatory co-operation with the greatest potential benefit to Canadians. The PRI will also examine international lessons in effective regulatory co-operation.	Individual or collective initiatives will unfold on an ongoing basis with results to be reported periodically.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Improving Coordination and Co-operation—International Regulatory Co-operation

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Canada–EU Framework on Regulatory Co-operation: Aimed at preventing and eliminating unnecessary regulatory barriers to trade and investment through increased information sharing, dialogue, transparency, and working level co-operation (e.g., Sanitary and Phytosanitary Standards (SPS); emerging therapies; organics; potentially fighting e-mail SPAM).	Facilitates co-operation between policy makers, experts, and regulators. Demonstrates commitment to regulatory co-operation with Canada's second largest trading partner and provides guidelines on how such co-operation should take place. Promotes better understanding of each others regulatory system.	Industry: Facilitation of trade and investment. Enhanced climate for competition and innovation. Canadian exporters: Enhanced opportunities, particularly in food and agriculture, forest products, metals and minerals. Public: Better ways to meet Canadian standards for health, safety and the environment.	ITCan, with federal regulatory departments and agencies. Industry/businesses that conduct trade with EU, the public and federal regulators.	Framework adopted on December 21, 2004. Other individual or collective departmental initiatives will unfold on an ongoing basis, with results to be reported periodically. CFIA and Health Canada approached the European Commission (DG SANCO) in fall 2004 to propose development of a mechanism in SPS that would seek to achieve closer co-operation in plant and animal health and food-related human health.

Healthy Canada

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Therapeutics Access Strategy: Designed to provide timely access to safe, effective, appropriately used, and affordable therapies, and to encourage new, cost-effective therapies that address significant health needs. The strategy has three specific objectives: • To improve the timeliness, efficiency and transparency of the drug review process; • To exercise greater vigilance with respect to the safety and therapeutic effectiveness of products on the market; and • To improve access by Canadians to appropriately used and cost-effective drug therapies.	Better synchronization of decision-making steps (i.e., between market authorization decisions, in price determination, and for formulary listings). International co-operation and harmonization. Better use of evidence from other jurisdictions. FPT co-operation to better manage drug costs and drug plans. Enhanced risk management. Greater accountability. Capacity building.	General public and health care professionals: Timely access to new drugs and therapies. FPT: Cost savings in health care systems and drug plans. Pharmaceutical industry: Increased timeliness, efficiency and transparency of drug review process, more predictable and timely regulatory decisions, and better research climate.	Health Canada (lead) PMPRB, CCOHTA, CIHI, FPT	Progress to date, using resources provided in the 2003 Budget: • Elimination of review backlog for brand name pharmaceutical submissions. • Reduction of review backlog for generic drugs by 45 percent. • Doubling of pharmaceutical submissions reviewed within internationally comparable time targets (30% in 2004 compared to 16% in 2003). Objectives: • Clearing of review backlog for generic drugs by March 2006. • Internationally comparable review performance for pharmaceutical submissions by 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
MOU Relating to Amendments to Schedule F and Table II in Division 15, Part B of the *Food and Drug Regulations*. Initiates a 30-month pilot to streamline the prepublication requirements (in *Canada Gazette*, Part I) for two types of Health Canada regulatory submissions: • Amendments to Schedule F (which governs prescription drug status); and • Table II in Division 15, Part B (which establishes Maximum Residue Limits (MRLs)) for pesticides in foods.	Streamlined regulatory process (reduced by up to six months), while preserving rigorous scientific review and maintaining existing consultation with stakeholders and trading partners.	Drugs: Consumers will have quicker access to new prescription medicines and faster reimbursement from private insurers. Industry will be able to bring nonprescription products to market sooner. Pesticides: Industry will be able to sell new products sooner (currently, a treated crop may not be harvested/sold until the MRL has been published). Growers will have quicker access to new and safer pesticides.	Health Canada (lead), ITCan, PCO	MOU signed in February 2005. Implementation underway. Assessment of pilot: Target, July 2007.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Electronic Regulatory System for Pesticides: Launch of the world's first web-based service for conducting pesticide regulatory activities, including submission of product information and adverse event reports. The system uses secure government channels to allow industry regulatory representatives to send information directly to the Pest Management Regulatory Agency (PMRA), and for PMRA to work with the information on-line.	Enhances efficiency of regulatory process, which contributes to timeliness of decision making. Facilitates harmonization and work sharing in North America and with OECD countries.	PMRA: Will be able to process, manage, use and report on pesticide information in a secure and efficient manner. Stakeholders: Enhanced responsiveness and timeliness.	PMRA (lead), industry, FPT and international working groups.	Pilot of Application Module to begin April 1, 2005. Full implementation to be determined upon completion of pilot (two to three months).

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Standards-Based Regulatory Framework for Cells, Tissues, and Organs for Transplantation (CTOs): Based on a call for mandatory safety standards (i.e., enforced in regulations), Health Canada is developing a new regulatory framework based on national standards recently developed by the Canadian Standards Association (CSA). The objective is to balance the need for safe CTOs with the need to ensure availability for transplantation. Referencing of standards will provide for flexibility to keep regulations updated, while minimizing the need for lengthy regulatory amendments.	Canadian model for international standards and co-operation. Shared responsibility with provinces and territories. Consolidated single-window approach to regulation. Incorporates risk management approach.	Public, hospitals, and health care professionals: Increased confidence in safety of CTO products for transplantation. Exporters to Canada: Clear standards. FPT governments: Specific regulations against which to assess safe practices.	Health Canada (lead), Public Health Agency of Canada, CSA.	Regulations incorporating standards to be finalized in summer 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Cosmetic Ingredient Labelling: Regulations requiring cosmetic manufacturers to comply with an international standard relating to ingredient disclosure.	Adoption of an international standard. Greater transparency about the ingredients used in widely used products, such as make-up and body lotion.	Consumers: Full disclosure of ingredients used in cosmetic products. Health care practitioners: By knowing all ingredients, will be able to treat adverse reactions more effectively. Industry: Consistency with other jurisdictions; products can be more easily labelled for sale in multiple markets.	Health Canada (lead), cosmetics industry and health professionals.	Regulations approved December 2004. Two-year implementation to allow industry to use existing stock and prepare new labels for existing products.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Multi-Stakeholder Task Force to Reduce Trans Fats in Canadian Food: A multi-stakeholder task force will develop recommendations and strategies to reduce trans fats in Canadian foods to the lowest levels possible. The task force will include representatives of food processing and food service industries, health associations, government, and academia.	Key stakeholders will be involved early in the process of developing regulatory policy.	Consumers: Trans fats raise levels of LDL-cholesterol ("bad cholesterol") in the blood, increasing the risk of heart disease. Alternatives to trans fats in foods will reduce this cardiovascular risk factor. Food industry: Recommendations will be practical and achievable.	Health Canada, along with the Heart and Stroke Foundation of Canada, will chair the task force. Representation from the following groups: • FPT Group on Nutrition (provincial representative) • FPT Food Safety Policy Committee (provincial representative) • AAFC • CFIA • Agri-food industry sector along the full continuum, from production to retail and food service • Disease/health voluntary NGO sectors • Academia	Recommendations regarding public education, labelling, and immediate opportunities for food service and food processing industries, spring 2005. Recommendations to Minister of Health on appropriate regulatory framework for introduction and widespread use of healthy alternatives to trans fats, by November 2005.

Environmental Sustainability

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Environmental Sustainability

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Environmental Process Modernization Plan: Plan to reorient the Department of Fisheries and Oceans' (DFO's) Habitat Management Program. Components include a risk management framework for managing habitat referrals; streamlining practices to provide guidelines for *Fisheries Act* requirements for low-risk activities; improved coherence and predictability to ensure fairness and credibility; a new management model for DFO's responsibilities for environmental assessments and major projects to improve program delivery; and a renewed emphasis on partnerships to address common fish habitat issues.	Focused on activities posing the greatest risk to fish habitat. Compliance burden is reduced by single-window assessment approach, which includes provinces and territories. Increased predictability and coherence of program delivery by working more closely with other regulatory authorities and stakeholders. Positions the department to identify and review major projects in order to improve timeliness and consistency in decision making, and to better harmonize reviews with other organizations.	Industry: Easier compliance with *Fisheries Act* for low-risk activities Improved timeliness and predictability. Greater responsiveness, flexibility and transparency. Canadians: Fish habitat is better protected for present and future generations. DFO: Greater effectiveness and efficiency in the delivery of regulatory responsibilities.	DFO Canada (lead) • CEAA and, potentially, other federal agencies • All provinces and territories • Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers (CCFAM) • Federation of Canadian Municipalities • Industry stakeholders • Aboriginal groups and NGOs	2004–2005: Risk management model developed and piloted. Generic habitat management agreements concluded with four provinces, others in progress. June 2005 (target): Begin discussions on federal and provincial processes (e.g., permits) for single-window service delivery for low-risk activities. 2005–2006: Advance agreements with national resource industry associations and discussions with other key stakeholders to collaborate on improving fish habitat management.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Environmental Sustainability

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Seismic Mitigation Regulation Under the *Oceans Act*: With increased seismic exploration in search of oil and gas reserves, there is an urgency to address the issue of marine noise. Based on DFO-commissioned peer-reviewed science papers, DFO is preparing national standards that will require mitigation measures to be employed by all seismic operators, notably for the oil and gas sector. Aimed at protecting the sensitive aspects of the marine environment from potential harm from seismic activities.	Increased predictability and consistency of program delivery by working closely with other regulatory authorities. Strengthened partnerships with key stakeholders. Explicit and up-front mitigation measures that allow oil and gas exploration to proceed in a manner that protects and conserves marine environment. Standardized mitigation measures to ensure a consistent national approach from DFO.	Oil and gas industry: Improved predictability in decision-making process, faster review and authorizations. Canadians: Marine environmental quality.	DFO (lead), offshore boards, oil and gas sector, NRCan, researchers, ENGOs, Aboriginal groups, provinces (DFO is collaborating with Nova Scotia, Newfoundland and British Columbia. Quebec has been invited to be part of the process.)	Technical consultations are underway. Implementation is expected early in 2005–2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Environmental Sustainability

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Environmental Assessment MOUs for East Coast Offshore Oil and Gas Development: To increase certainty and predictability for participants in review process, and to set out principles and approaches to ensure effective, coordinated and concurrent discharge of legislated responsibilities.	Speedier process. Increased FPT co-operation. Improved communication between proponents and regulators. Process certainty and predictability. Reduced overlap, duplication and project delays.	All stakeholders: More timely and predictable environmental assessment and regulatory review processes. Industry: More competitive investment climate in the offshore.	Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA) (coordinating lead) • NRCan • DFO • Environment Canada • Transport Canada • NEB • CNSOPB • CNOPB • Newfoundland and Labrador Natural Resources • Nova Scotia Energy • Nova Scotia Environment & Labour	Ratification of MOUs was announced in February 2005. Implementation is underway.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Environmental Sustainability

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Consolidating Federal Environmental Assessments: Consolidation of the environmental assessment process, currently scattered across some 30 federal authorities, to get the federal house in order, provide clearer accountability, and improve consistency and timeliness. The *Canadian Environmental Assessment Act* applies before a federal department, board or agency makes a decision about a proposed project as the proponent, source of funds, land manager, or regulator.	Will focus resources on projects of greatest concern and ensure that environmental assessments are applied consistently across projects and sectors. Will streamline procedures, particularly for early process decisions, thereby improving timeliness.	Industry: Improved timeliness and consistency, especially for large-scale development projects (e.g., mines, oil and gas, hydro generation, etc.) worth billions of dollars of potential investments each year. Provinces and industry stakeholders: Will be able to deal with a single body for federal environmental assessment. Public: More consistent application of Act.	Canadian Environmental Assessment Agency (lead), other departments, agencies and bodies that are "federal authorities" under the *Canadian Environmental Assessment Act*, such as HRCan, DFO and Environment Canada.	Consultation on options for consolidation with the Minister's multi-stakeholder Regulatory Advisory Committee, provinces and territories, and Aboriginal groups. Spring 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Environmental Sustainability

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Competitiveness and Environmental Sustainability Framework: Aimed at achieving long-term environmental sustainability by fully integrating environmental performance with competitiveness, innovation and investment cycles. Will be supported by five pillars: decision making; science and technology; information; performance promotion and enforcement; and engagement and outreach.	Will be developed in collaboration with provinces and territories, industry, NGOs, Aboriginal groups, and other key stakeholders. Improved efficiency and effectiveness through long-term focus based on business realities; rewarding results; decisions informed by science; and single-window approach. Increased predictability and transparency through comprehensive and ambitious long-term targets backed by regulations.	Citizens and business: Long-term environmental sustainability will enhance the well-being of Canadians, preserve our natural environment, and advance long-term economic competitiveness. Canadians: Focus on priorities, and alignment of policy instruments and incentives with business cycles. Greater opportunity to maximize environmental, health, and economic benefits.	Environment Canada (lead), OGDs, provinces/territories, industry, Aboriginal groups, NGOs.	Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) committed (November 2, 2004) to developing an integrated framework to improve environmental management in Canada by fall 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Environmental Sustainability

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Chemicals Co-operation with the US and other OECD countries: Canada is working co-operatively within the OECD to increase mutual understanding and acceptance of hazard and risk assessment of new substances, and to identify strategies for overcoming barriers to co-operation. A pilot project is testing a "parallel notification process" aimed at simplifying and streamlining access to multiple markets for new chemicals, while ensuring high standards of health and environmental protection.	Advances co-operation and alignment of Canadian, US, and international new substances regulatory regimes. Builds on Canada–US Four Corners Arrangement. Facilitates work-sharing and exchange of assessment data. Seeks to improve documentation decisions and resolve issues related to the treatment of confidential business information.	OECD countries: Will understand and accept one another's results, which will facilitate better protection of human health and the environment. Businesses: Can submit a single notification and assessment dossier. Following national review, can market in other jurisdictions.	Environment Canada and Health Canada (leads), OECD and representatives of their respective chemicals sectors.	Pilot project underway.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Environmental Sustainability

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Pulp and Paper Air Quality Forum: Follow-up to joint project by Environment Canada and the Forest Products Association of Canada (FPAC), which recommended putting in place a new and collaborative mechanism to bring together federal and provincial governments, industry, environmental and Aboriginal groups. Development of a ten-year action plan to manage multi-pollutant air emissions from pulp mills across Canada will be undertaken by a multi-stakeholder group.	Increased FPT co-operation: Governments will work together to provide single-window access for industry. Predictability for industry in planning and implementing environmental investments. Will explore innovative approaches to managing air emissions, such as linked federal and provincial requirements and instruments; fiscal incentives for major environmental performance improvements; and breakthrough technologies.	Governments: Greater clarity on roles and more efficient governance. Industry: Greater clarity and predictability on environmental objectives. Opportunity for innovative approaches that improve competitiveness and environmental performance. Environmental and Aboriginal groups: Transparent process with clear objectives and opportunity to influence how they are met.	Forum chaired by industry CEO • Environment Canada (lead) • Health Canada • NRCan • British Columbia, Ontario, Quebec, Alberta and Atlantic governments • Aboriginal groups • Environmental NGOs	First meeting held on February 7, 2005.

Safety and Security

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Safety and Security

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
MOU on Telematics: Agreement with automotive manufacturers on safety of in-vehicle telematics devices (e.g., navigation, Internet access, cell phones). Includes a process-oriented safety standard and the general principles and process elements that should underpin product design, development, evaluation, manufacture and installation. Manufacturers will report annually on which products fall within the MOU and may be asked by Transport Canada to provide data reflecting the safety of telematics products.	Applies an alternative instrument (MOU) that facilitates the production of safer telematics devices. Compared to the alternative of federal regulations, the MOU approach provides a timelier, more proactive reduction of risks, while preserving flexibility and innovation in product design. MOU represents an example of governing co-operatively in the public interest.	Citizens: Safer use of telematics in vehicles. Protection from the risk of driver distraction and colllisions. Industry: Less unnecessary burden.	Transport Canada	Consultations on terms of agreement underway. Target for signing of MOU: fall 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Safety and Security

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Safety Management System Regulations for Aviation Organizations: A formalized framework consisting of safety goals, performance targets, risk assessments, responsibilities and authorities, rules and procedures, and monitoring and evaluation processes.	Performance-based, providing aviation organizations with the flexibility to decide how safety requirements are to be achieved. Promotes culture of risk management within aviation organizations.	Aviation sector: Increased capacity to address safety issues before incidents occur. Public: Safer air travel and aviation sector.	Transport Canada	Final approval/publication in *Canada Gazette*, Part II. Target, summer 2005.

Innovation, Productivity and Business Environment

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Aquaculture Framework Agreement: The challenge to regulate aquaculture lies in shared FPT jurisdiction. Provinces and territories are mainly responsible for managing the operation of fish farms and issuing licences and leases (except for Prince Edward Island), while the federal government is mainly responsible for assessing the impacts of fish farms on the environment, wild fisheries, and navigation. Aquaculture must be regulated effectively to improve public confidence in the government's ability to manage an emerging industry that contributes to the Canadian economy and provides a source of affordable, quality seafood.	Clearly defined roles and responsibilities between two levels of government. Elimination of duplication and promotion of cost sharing. Strengthened FPT collaboration. Better coordination of federal roles and activities. Consistent, credible decision-making process that considers both socio-economic and environmental factors. Standardized environmental monitoring process and activities that streamline application processing while maintaining high level of environmental protection.	Governments: Will share information and establish consistent and clear policies. Industry: Harmonization will allow for one application with all information necessary for FPT processing. Transparent and streamlined application process will improve industry competitiveness internationally and provide employment for Canadians in coastal communities. Canadians: Access to affordable and healthy year-round food source and enhanced environmental protection.	DFO (lead) Main partners: CFIA, Environment Canada Other partners and interest groups: • DFAIT • AAFC • Provinces • Territories • CCFAM • Industry, notably aquaculture, fisheries, fish processing.	Consultation with provinces and territories, 2005. Seeking Cabinet authorization to start negotiations with provinces and territories, 2005. Progress report to FPT ministers, September 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Canadian Biotechnology Strategy: A key challenge in regulating biotechnology is the fast pace of scientific change (in key areas, such as animal biotechnology, plant biotechnology, aquatic biotechnology, and molecular farming) that cross conventional lines of regulatory authority. The Strategy contains an action plan aimed at strengthening interdepartmental co-operation and clarifying responsibilities in regulating biotechnology. The plan will make strategic decision making more efficient, improve accountability for regulating areas of biotechnology, and enhance the capacity of regulators to anticipate and respond quickly to biotechnology innovations.	Will respond to fast-emerging challenges in biotechnology by ensuring that regulatory capacity is in place to assess new products. Will ensure consistency through a whole-of-government approach, which establishes a common understanding and application of principles and triggers, such as incorporation of the precaution principle and novelty.	Public: Access to safe and effective biotechnology products; increased confidence in regulatory system. Industry: Clarity and predictability in regulatory process and requirements. Regulatory departments/ agencies: Clarity in decision making and accountability.	Chair, Biotechnology ADM Subcommittee on Stewardship and Regulation (currently Health Canada) with • Environment Canada • CFIA • DFO • Industry Canada • AAFC • NRCan	Summer 2005: Define and clarify regulatory challenges in animal biotechnology, and aquatic biotechnology, and molecular farming; enforcement authorities; and notification of research. Fall 2005: Regulatory decision-making processes and supporting mechanisms to be determined. Implementation Plan: Target, spring 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
New Government of Canada Bioportal (biotech.gc.ca): Will provide one-window access via the Internet to clear and complete information on biotechnology and its applications. Components include bioregulations.gc.ca, which provides a tool for navigating the biotechnology regulatory system; and biobasics.gc.ca, which provides general biotechnology information.	Improved transparency. Assists in engaging the public, industry and other stakeholders.	Bio-regulations users: Better information on the federal government's biotechnology regulatory system. One-stop shopping for regulatory information.	Canadian Biotechnology Secretariat, (lead) • Health Canada • Environment Canada • CFIA • DFO • Industry Canada • AAFC • Department of Justice	Site launched December 1, 2004. Summer 2005: Addition of easy-to-access overviews of regulatory process phases.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Not-for-Profit Corporations Act: Aimed at improving financial accountability and transparency; clarifying the roles and responsibilities of directors and officers; and protecting and enhancing the rights of members. Will replace *Canada Corporations Act*, which is outdated and lacks modern corporate governance standards.	More efficient process for business incorporation. Reduced regulatory burden (e.g., no filing of by-laws) and modern governance framework that provides flexibility and improves accountability to members and to the public.	Organizations (more than 18,000) in not-for-profit sector currently incorporated at federal level: Clearer and more effective governance framework. Public: Improved transparency and accountability maintains public trust and confidence in not-for-profit sector.	Industry Canada (lead), OGDs	Legislation introduced November 15, 2004. Three-year transition period for non-profit corporations to register under the new Act. Associated regulations will be submitted for approval following passage of legislation.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Charities Regulatory Reform: Responds to the 75 recommendations of the Joint Regulatory Table (a joint government/working group established under the Voluntary Sector Initiative) on improving the legislative and regulatory environment within which the charitable sector operates. Initiative includes *Income Tax Act* amendments, policy and program elements, information systems development, staff training, and organizational/operational changes.	Greater transparency of charity practices and regulatory decisions. Mix of voluntary compliance and enforcement tools specific to compliance risk levels. Redress process for prompt resolution of disputes. Greater integration of regulatory and oversight functions with willing jurisdictions. Partnership approach to ensure charities understand and meet established rules.	Public and voluntary sector: Increased confidence in regulation of Canada's charities. Social well-being of Canadians.	Canada Revenue Agency with Department of Finance. Sector advisory group, the Charities Advisory Committee, was created for consultation, advice, and guidance.	Funding announced in 2004 Federal Budget. *Income Tax Act* amendments introduced in Parliament December 6, 2004. Five-year Action Plan developed to support phased-in implementation: • Monitoring and Sanctions (by April 2005); • Appeals process amended (legislative approval expected by May 2005); • Service improvements to increase transparency and accessibility (proposal by summer 2005); • Public awareness and sector outreach (by summer 2005); and • FPT collaboration (bilaterals in 2005).

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Amendments to *Canada Business Corporations Regulations, 2001:* Will allow federal corporations governed by the US Securities and Exchange Commission (SEC) to prepare and audit their financial statements using generally accepted US accounting principles.	Reduced duplication and overlapping requirements.	CBCA Corporations (large businesses): Lower compliance costs for federally incorporated businesses that are subject to American securities regulation. Elimination of need to prepare and audit two sets of financial statements. FPT: Harmonizes CBCA regulatory requirements with provincial securities administration, which allows corporations registered with the SEC to use US standards.	Industry Canada (lead)	Regulations prepublished in the *Canada Gazette*, Part I on November 27, 2004. Implementation following final approval in 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Amendments to *Competition Act*: Proposed amendments will provide authority for the Commissioner of Competition to seek restitution for consumer loss resulting from false or misleading representations; introduce a general administrative monetary penalty provision for abuse of dominance in any industry; remove the airline-specific provisions from the Act to return it to a law of general application; increase the level of administrative monetary penalties for deceptive marketing practices; and decriminalize the pricing provisions.	Strengthened competition framework in a global economy. Strengthened remedies available under the Act, which will promote timely and voluntary compliance. Consistent with competition laws in other jurisdictions, including major trading partners.	Canadian business: Return to a law of general application and decriminalization of pricing provisions, as requested by various business groups, parliamentarians, and others. Legislation more consistent with that of our major trading partners. Consumers: Canadians will have access to restitution remedies (similar to those available to Americans) when they have lost money as a result of false or misleading representations.	Industry Canada (with Competition Bureau)	Legislation introduced in House of Commons November 2, 2004. Provisions come into effect upon royal assent.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Improving Merger Review Processes: The Competition Bureau, through the International Competition Network (ICN), is developing Guiding Principles and Recommended Practices affecting domestic and multi-jurisdictional merger reviews. The development of internationally accepted merger review guidelines is designed to assist in providing firms with greater certainty and predictability concerning issues such as the time for completing a merger review.	More transparent, efficient, timely and predictable competition law framework for businesses involved in merger transactions. Strengthened global competition framework.	Businesses: Convergence of enforcement policy. Elimination of unnecessary procedural burdens. Competition Bureau: Less time and cost in multi-jurisdictional merger review.	Eighty-five ICN members, including Canadian Competition Bureau and other national or multinational competition agencies. Co-operation from international organizations (e.g., OECD, WTO, UNCTAD), associations and practitioners of anti-trust laws and economics, industry and consumer associations, and members of the academic community.	The Mergers Notification and Procedures Subgroup is currently working on two new Recommended Practices and three projects. The new Recommended Practices will be brought for approval to the Annual Conference in Bonn, Germany in June 2005. (A number of jurisdictions have already used the Recommended Practices to improve their merger review procedures.) Two other ICN merger subgroups, the Analytical Framework Subgroup and the Investigative Techniques in Merger Review Subgroup, will report on progress in June 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Paper Burden Reduction Initiative: A new public/private sector Advisory Committee on Paperwork Burden Reduction (ACPBR) has been tasked with identifying concrete initiatives that will reduce the regulatory burden on business, and with evaluating the government's performance in this area over time. The committee will also review and endorse a new Statistics Canada Survey on Paperwork Burden that will measure the cumulative cost of regulatory compliance.	Addresses long-standing concerns cited by businesses respecting regulatory burden by • addressing the burden imposed by multiple jurisdictions and three orders of government; • dealing with the impact of a multitude of different regulations, rather than any one regulation; and • compiling baseline data on the cost of compliance by size of firm.	SMEs: Reduces the cost of doing business in Canada. Canada: Enhances capacity to attract investment. Governments: Provides measurement and evidence-based information on the impact of regulatory burden on firms of different sizes.	ACPBR is co-chaired by Industry Canada and the Canadian Federation of Independent Business (CFIB). Representation from CRA, Human Resources and Skills Development Canada, provincial/territorial governments, business associations, and SMEs.	Treasury Board approval in January 2005. First meeting held February 28 to March 1, 2005, with three meetings to be held annually. Concrete initiatives for early implementation will be identified between March and October 2005. First report to Minister of Industry scheduled for December 2005. Benchmark survey of paperwork burden to be carried out in fall 2005 with analysis and results available in fall 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
BizPaL: A web-based service that will allow businesses to easily generate a customized list of the permits and licences required by all levels of government. A pilot project involving Ontario, British Columbia, the Yukon, and three municipalities (Whitehorse, Kamloops and Halton) will aggregate licence and permit data from participating jurisdictions and guide businesses through a simple Q&A wizard. Will be delivered through web sites, call centres, and in-person service outlets of participating governments	Involves three levels of government in the shared delivery of business permits and licence services. Regulatory compliance steps will be clarified and regulatory burden for business reduced.	Industry: Reduced time and cost to meet compliance requirements. Comprehensive service maps of permit and licence processes across jurisdictions. One-stop resource for obtaining information about federal, provincial/territorial, and municipal government requirements. Governments: Opportunities to streamline regulatory systems. Service maps will help to better align permit and licence processes and regulatory systems.	All provinces and territories, plus a number of municipalities and associations.	Service mapping of permit and licence activities is complete for a number of sectors and jurisdictions. New pilot participants to be integrated in summer 2005. On-line service to be formally launched in fall 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Modernizing the Telecommunications Framework: Improving the telecom regulatory framework by tabling amendments to the *Telecommunications Act* that will provide the CRTC with direct fining authority in order to be able to regulate more strategically with emphasis on results; asking the CRTC to move expeditiously to implement wireless number portability; and requesting that the Task Force on Spam report quickly in order that measures can be put in place to control the spread of spam and spyware. The federal government will appoint a panel of eminent Canadians to review Canada's telecom policy and regulatory framework to ensure that the industry continues to support Canada's long-term competitiveness.	Proposes immediate action on issues that can be addressed in the short term while referring broader issues that require further study to a panel of experts. Improves the effectiveness and efficiency of the telecommunications regulatory framework. Supports innovation and competitiveness.	Industry: greater certainty about direction of policy and regulation. Progress toward a more modern and efficient regulatory regime. Consumers: Greater protection from unwanted spam messages. Easier switching to new services. Potential for more competitive offerings from telecom carriers.	Industry Canada (lead), CRTC, Telecom Panel of Eminent Canadians, Task Force on Spam.	Task Force on Spam will report in spring 2005. Tabling of *Telecommunications Act* amendments. Target: summer 2005. Panel of Eminent Canadians to report to federal government by end of 2005.

Aboriginal Prosperity and Northern Development

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Aboriginal Prosperity and Northern Development

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Bill C-20, the proposed *First Nations Fiscal and Statistical Management Act:* Will enable First Nations to build the fiscal and statistical capacity needed to support effective government Will provide practical tools in the areas of property taxation, bond financing, and financial and statistical management in support of social and economic development. Will result in four First Nations institutions: Finance Authority, Tax Commission, Financial Management Board, and Statistical Institute.	Will build First Nations regulatory management capacity where fiscal and statistical matters are concerned. Contributes to economic development and investment certainty for First Nations.	First Nations: Active participation in the Canadian economy. Private investment opportunities while meeting local infrastructure needs, such as water treatment systems and roads.	First Nations-led, in conjunction with INAC. Development of institutions is being led by four First Nation Advisory Panels. The existing Indian Taxation Advisory Board (ITAB) and original First Nations Finance Authority Inc. are continuing with their roles in development of the Tax Commission and Finance Authority. British Columbia Summit is sponsoring development of the Financial Management Board, and Union of Ontario Indians is sponsoring the Statistical Institute. Participating federal departments include Statistics Canada.	Bill C-20 re-introduced in November 2004. Following passage of the proposed legislation, the four First Nation Advisory Panels will work closely with INAC to develop the required regulations and operationalize the four institutions. Implementation target: Late 2005 or early 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Aboriginal Prosperity and Northern Development

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Proposed *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act:* Will allow First Nations to assume direct control over oil and gas resources on reserve lands (and related revenues), and assume control over moneys otherwise held for them in Consolidated Revenue Fund under the *Indian Act*	More responsive and localized regulatory framework by providing First Nation communities the option to manage their on-reserve oil and gas resources and revenues. Greater self-government in fiscal management and acceleration of economic development in First Nation communities. Greater fiscal transparency and accountability, thus promoting good governance by First Nations where lands, resources and moneys are concerned.	First Nations: Direct participation in energy sector, enabling them to capitalize on opportunities, and leading to improved economies and job creation. Oil and gas industry and provinces/territories: More efficient and harmonious regulatory process.	First Nations-led, in conjunction with INAC. Three First Nations involved in pilot project (in conjunction with the Indian Resource Council, representing over 130 First Nations with oil and gas interests), and Indian Oil and Gas Canada. Participating federal departments include Environment Canada and CEAA.	Anticipated that legislation will be introduced in early 2005–2006. Implementation target: 2006–2007, following consultations on the development of regulations.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Aboriginal Prosperity and Northern Development

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Co-operation Plan for the Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project: Designed to create a streamlined review process for the Mackenzie Gas Project. Brings together 14 environmental assessment and regulatory authorities in NWT to minimize duplication and delay in environmental assessment, and permit issuances needed to build a pipeline. Key element in the construction of a pipeline and will bring significant short- and long-term economic benefits while protecting the environment.	Will result in a joint environmental impact assessment process that meets the requirements of Aboriginal, territorial and federal authorities. Includes coordinated regulatory processes and hearings, consolidated information requirements, shared technical support resources, and a plan for public involvement.	Canadians (in particular, Northerners): Coordinated environmental assessment process and regulatory review. Industry: Time savings and minimized duplication. Regulators: Sharing and coordination of resources.	Leads: NEB, CEAA, MVEIRB Other participants: • INAC • MVLWB • Gwich'in LWB • Sahtu LWB • Northwest Territories Water Board • Environmental Impact Review Board for the Inuvialuit Settlement Region • Joint Secretariat for the Inuvialuit Settlement Region • Environmental Impact Screening Committee for the Inuvialuit Settlement Region • Inuvialuit Game Council • Inuvialuit Land Administration • Inuvialuit Land Administration Council	In effect until completion of Mackenzie Gas Pipeline review process: Projected, 2006.

Strengthening Regulatory Governance

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Strengthening Regulatory Governance

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Develop a New Management System for the Development and Implementation of Regulation: A multi-stakeholder process to develop a "life-cycle" management system that sets principles and requirements for all stages of regulation, from development to implementation and review. The system would include the following five initiatives:	A multi-stakeholder approach and public consultations will bring in diverse perspectives and demonstrate government's commitment to doing business differently (e.g., increased transparency and co-operation).	Federal departments and agencies: Transition to strategic, life-cycle approach to regulatory management.	PCO with departments/agencies. Multi-stakeholder participation, including provinces/territories and general public.	Development of system with stakeholders (early 2005–2006).
1. A new Regulatory Policy Statement: Provides general policy direction by setting out principles, strategic objectives and policy requirements for regulation and the regulatory process.	Transition to a "life-cycle" approach to regulatory governance. Establishes the strategic objectives from which the government, stakeholders and the public can measure progress and hold the government to account.	Citizens and stakeholders: Statement on government's objectives for regulatory governance and management. Enhanced standards for regulatory quality, decision making and performance evaluation.	PCO with departments/agencies. Multi-stakeholder participation, including provinces/territories and general public.	Prepublication in *Canada Gazette*, Part I (projected early spring, 2006). Release and implementation (early summer, 2006).

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Strengthening Regulatory Governance

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
2. Regulatory Impact Analysis Based on Risk: A pilot project to integrate the analysis of risk factors into the regulatory development process. Complements the existing economic analysis framework. Helps forecast and explain to Canadians the change in risk levels before and after the Implementation of a regulation.	Increases awareness and transparency of the risk elements considered in regulatory development.	General public and decision makers: Enhances transparency regarding risks being mitigated by the proposed regulation, thereby providing improved information on which to base the decision to proceed with the regulatory initiative. In turn, this will enhance public protection as the rationale for introducing new regulations will be stronger. Policy makers: Having a greater understanding of the risk being mitigated will develop improved compliance strategies.	Health Canada with PCO	Pilot completed in February 2005. Risk-based analysis results to be published in *Canada Gazette* Part I (as part of RIAS) in April 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Strengthening Regulatory Governance

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
3. Instrument Choice Framework: Development of a federal government framework for selecting instruments for government action in order to provide guidance to federal departments and to increase consistency in the analytical work that feeds the decision-making process.	More transparency regarding how instrument decisions are made. Consistent approach to instrument choice. Facilitates use of national, North American and international standards. Will lead to a greater use of a range of instruments, improving the quality of government intervention and compliance rates.	Departments/agencies: Will have guidance to assist them through the analytical process required to evaluate risk management options. Regulators: Will be able to use a broader range of instruments, which is expected to improve their response to change. Citizens and business: Expected improvement in quality of life and competitiveness due to better selection of instruments.	PCO with departments	Available to users in early 2005–2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Strengthening Regulatory Governance

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
4. Guide for Effective Regulatory Consultations: Will assist departmental officials in designing a clear and inclusive consultation plan, including clarity of purpose and objectives; coordination of regulatory consultation activities across departments; conducting internal and external scans; choosing the right consultation tool; selecting the appropriate participants; developing realistic time lines; effective budgeting; and obtaining feedback.	Enhanced capacity and guidance on how to plan for and conduct consultations, which are an essential step in designing effective, high-quality regulations.	Government officials: Practical guidance, checklists, and best practices to assist in conducting better regulatory consultations. Citizens and stakeholders: Better quality, more effective regulation resulting from improved consultation techniques.	PCO with departments/agencies	Guide available on-line in early 2005–2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Strengthening Regulatory Governance

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
5. Triage System for Regulatory Submissions: Will put proposed regulations in three categories of significance: low, medium, and high based on risk and associated impact. Regulations of low risk will be simpler and faster to put into place, whereas those that stand to have important impacts or risks will be required to be accompanied by more in-depth and focused information to ensure government is making the right decision.	Speed up submission process for less significant proposals. Enable the government to align financial, human resources and other regulations to emerging and higher priorities.	Departments/agencies: Will be able to focus analytical efforts on more significant initiatives. Public and decision makers: Better information on major initiatives.	PCO and departments	Draft to be published in *Canada Gazette* Part I in April 2005. Triage system to be implemented in June 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Strengthening Regulatory Governance

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Capacity-Building Strategy: Will strengthen the capacity of those charged with carrying out the government's regulatory responsibilities.	Provides for a more adaptable, horizontally integrated regulatory community that is responsive to the changing needs of Canadian society, and that meets the enhanced requirements of the new system for development and implementation of regulation. More integrated and informed decision making.	Federal regulatory community: Needs assessment will identify new requirements, skills and competencies. Regulators will have better access to shared learning resources that will assist in the development of new skills, enhance existing competencies, and share best practices, and lessons learned.	PCO will partner with other regulatory departments, training institutions and stakeholders.	Needs assessments with departments/agencies to commence spring 2005. Implementation target, winter 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Strengthening Regulatory Governance

Initiative	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
State of Regulatory Analysis Practices (Cost-Benefit, Cost Effectiveness) New Analytical Tools and Related Data Needs: Will examine analytical practices and data needs, current best practices, processes, guidelines and plans relative to practices in other jurisdictions (i.e., in subnational governments, other national governments and intergovernmental organizations). Will support more effective regulatory governance.	Will provide up-to-date data and information on the best practices and techniques in regulation making and other regulatory analytical tools. Use and refinement of these tools will enable the government to create better quality regulation that is more responsive to the needs of businesses, citizens and government. The program will be horizontal, addressing issues of common interest to multiple departments and agencies.	Departments and central agencies: Better information on state-of-the-art practices and techniques, and improved guidance on how to apply them to regulatory analysis. Public: Better regulations because of improved quality of analysis used in regulatory decision making.	PCO and the PRI (lead) Regulatory departments and academic community	Draft report in fall 2005.

Index to Smart Regulation Initiatives

Aquaculture Framework Agreement 44

Bioportal (biotech.gc.ca) 46

Biotechnology Strategy, Canadian 45

BizPaL 53

Canada-EU Framework on Regulatory Co-operation 24

Canada Business Corporations Regulations, 2001, amendments to 49

Capacity-Building Strategy 65

Charities Regulatory Reform 48

Chemicals Co-operation with the US and Other OECD Countries 38

Competition Act, amendments to 50

Competitiveness and Environmental Sustainability Framework 37

Consolidating Federal Environmental Assessments 36

Cosmetic Ingredient Labelling 30

Effective Regulatory Consultations, Guide for 63

Electronic Regulatory System for Pesticides 28

Environmental Process Modernization Plan 33

Environmental Assessment MOUs for East Coast Offshore Oil and Gas Development 35

Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project, Co-operation Plan for the 58

Federal, Provincial and Territorial Working Group on Regulatory Governance 20

First Nations Fiscal and Statistical Management Act (proposed, Bill C-20) 56

First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act, Proposed 57

Instrument Choice Framework 62

International Regulatory Co-operation, Framework for 21

Management System for the Development and Implementation of Regulation 60

Merger Review Processes, Improving 51

MOU on Telematics 41

MOU Relating to Amendments to Schedule F and Table II in Division 15, Part B of the *Food and Drug Regulations* 27

Multi-Stakeholder Task Force to Reduce Trans Fats in Canadian Food 31

Not-for-Profit Corporations Act 47

Paper Burden Reduction Initiative 52

Pulp and Paper Air Quality Forum 39

Regulatory Impact Analysis Based on Risk 61

Regulatory Co-operation in North America 23

Regulatory Policy Statement 60

Safety Management System Regulations for Aviation Organizations 42

Seismic Mitigation Regulation Under the *Oceans Act* 34

Standards-Based Regulatory Framework for Cells, Tissues, and Organs for Transplantation 29

State of Regulatory Analysis Practices (Cost-Benefit, Cost Effectiveness) New Analytical Tools and Related Data Needs 66

Telecommunications Framework, Modernizing the 54

Therapeutics Access Strategy 26

Triage System for Regulatory Submissions 64

Gouvernement du Canada | Government of Canada

La réglementation intelligente

RAPPORT SUR LES INITIATIVES ET LES PROJETS

Mars 2005

Canada

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre :

La réglementation intelligente : rapport sur les initiatives et les projets

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit. : Smart regulation, report on actions and plans.
Publ. par le Bureau du Conseil privé.
Disponible aussi sur l'Internet : www.reglementation.gc.ca
ISBN 0-662-68837-6
No de cat. CP22-80/2005

1. Législation - Canada.
2. Procédure administrative - Canada.
3. Règlements (Droit administratif) - Rédaction - Canada - Participation des citoyens.
I. Canada. Bureau du conseil privé.

JL75.S52 2005 342.72'066 C2005-980086-0F

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005

Pour se procurer des exemplaires :
Téléphone : (613) 957-5153
ATS/ATM : (613) 957-5741
Télécopieur : (613) 957-5043
Adresse électronique : info@pco-bcp.gc.ca

Un mot du président du Conseil du Trésor

Le système canadien de réglementation, de renommée internationale, profite à tous les Canadiens et Canadiennes. Son dynamisme et son efficacité nous permettent de vivre dans un milieu propre, de participer à une économie saine et de poursuivre nos activités de tous les jours en toute sécurité. Cependant, malgré tout ce dont nous pouvons être fiers, un bon système de réglementation se caractérise notamment par sa capacité d'adaptation. Autrement dit, le système suivra l'évolution des priorités gouvernementales, ira au-devant des événements et sera transparent, et il en sera rendu compte aux citoyens qu'il sert.

La réglementation doit suivre un monde en constante mutation qui nous oblige à étudier non seulement ce qui doit être réglementé, mais aussi les modalités d'application et la façon dont les Canadiens et Canadiennes puissent évaluer le rendement du régime réglementaire. Pour rester chefs de file en la matière, conserver notre grande qualité de vie et devenir plus compétitifs dans l'arène mondiale, nous devrons améliorer sans cesse nos modèles de réglementation, par nos propres efforts, a l'eculle nationale mais aussi en concertation avec d'autres pays.

Rendre plus intelligent le système de réglementation de notre pays exige une démarche pangouvernementale. La première étape dans cette démarche est représentée par mes collègues au Cabinet. En mettant en œuvre des initiatives qui s'inspirent des principes de la réglementation intelligente, ils contribuent à une meilleure organisation de nos activités ainsi qu'à un décloisonnement qui rendra les processus réglementaires plus efficaces. Les provinces, les territoires, les gouvernements autochtones et les municipalités participent également à ce travail de concertation qui nous mène vers la réalisation d'un objectif que nous cherchons tous à atteindre : une réglementation de calibre supérieur qui prend en considération l'interrelation qui existe entre nos objectifs sociaux, environnementaux et économiques.

Le présent rapport sur les initiatives et les projets tient compte des opinions des Canadiennes et des Canadiens ainsi que des conseils de l'Organisation de coopération et

de développement économiques (OCDE) et du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente (CCERI). J'espère que nos citoyens, nos organisations non gouvernementales et nos industries continueront de participer activement à ce processus de collaboration. Je crois également que nos efforts réunis aboutiront à des modèles de réglementation plus souples et à une philosophie qui assurera à notre population des choix sains et une sécurité accrue, respectera notre environnement, et encouragera les entreprises canadiennes à innover et à devenir plus compétitives.

Je vous invite à lire ce rapport, à approfondir vos connaissances en la matière, et à étudier nos acquis et nos projets. Le gouvernement fédéral s'étant engagé à poursuivre une démarche ouverte et transparente, vous recevrez régulièrement des mises à jour sur les initiatives de réglementation intelligente.

Il reste encore beaucoup à faire, de nombreux obstacles à franchir sur la voie que nous nous sommes tracée, mais nous y parviendrons grâce à la réglementation intelligente.

Reg Alcock, P.C., député
Président du Conseil du Trésor et
ministre responsable de la Commission canadienne du blé

Table des matières

Pourquoi ce rapport? 1

Pour nous joindre 1

La réglementation intelligente vous regarde 2

La réglementation intelligente : sur la bonne voie 7

Les acquis 11

Les initiatives en matière de réglementation intelligente 20

Améliorer la coordination et la coopération – Coopération nationale en matière de réglementation 21

Améliorer la coordination et la coopération – Coopération internationale en matière de réglementation 24

Canada en santé 27

Viabilité de l'environnement 34

Sûreté et sécurité 42

Innovation, productivité, contexte d'affaires 45

Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord 57

Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation 61

Index des initiatives de réglementation intelligente 69

Pourquoi ce rapport?

Le présent rapport est le premier dans une série de mises à jour régulières concernant les initiatives en matière de réglementation intelligente qui sont en cours ou proposées. Il permettra au gouvernement du Canada de tenir les citoyens au courant de ce dossier et de respecter l'engagement qu'il a pris de rendre compte de cette initiative importante qui aura d'ailleurs une incidence sur bien des secteurs.

Les pages suivantes donnent un aperçu de la réglementation intelligente, expliquent ce que le renouvellement de la réglementation veut dire pour les Canadiennes et les Canadiens, et indiquent comment le gouvernement fédéral entend mettre en œuvre ce renouvellement. Les tableaux qui se trouvent à la fin du rapport présentent les points saillants des initiatives que divers ministères et organismes ont lancées pour aider le gouvernement à atteindre ses buts. Le nombre de projets et d'initiatives continuera à s'accroître au fur et à mesure que s'élargira la portée du renouvellement. Dans les rapports à venir, on décrira les nouvelles initiatives ainsi que les progrès réalisés dans les initiatives en cours.

Vous pouvez également consulter ce rapport, les renseignements sur les efforts déployés pour renforcer la gestion de la réglementation, et d'autres documents en visitant le site **www.reglementation.gc.ca**.

Pour nous joindre

Nous accueillerons avec plaisir vos commentaires sur le présent rapport et vos suggestions pour en faire un document plus utile.

Pour plus de renseignements veuillez composer le numéro suivant : **(613) 996-1603** ou fait parvenir vos commentaires ou questions à l'adresse suivantes :
155, rue Queen, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 6L1

ou par courriel à l'adresse **info@smartregulation.gc.ca**.

La réglementation intelligente vous regarde

Le Canada dispose d'un système de réglementation dynamique qui lui a valu une renommée internationale et qui contribue à notre bien-être économique et social. Cependant, les réalités d'aujourd'hui – avances scientifiques et technologiques rapides, marchés globaux, risques pour la santé et pour l'environnement qui ne respectent pas les frontières – nous obligent à remettre ce système en question. Il nous faut le renouveler pour qu'il s'adapte aux besoins changeants et, par son efficacité et son opportunité, qu'il permette au Canada de continuer d'atteindre ses objectifs socioéconomiques. Un système de réglementation plus intelligent reconnaît le besoin de protéger la santé et la sécurité de la population canadienne, d'assurer un environnement sain et de créer les conditions nécessaires pour une économie novatrice et capable de supporter la concurrence.

Qu'est-ce que la réglementation?

Dans son sens le plus large, la réglementation désigne un principe, une règle ou une condition qui régit le comportement des citoyens et des entreprises. Réunie à d'autres instruments tels que les normes volontaires et l'imposition, elle permet aux gouvernements d'atteindre certains objectifs d'intérêt public. La réglementation influe sur presque tous les aspects de notre vie : les produits et les services que nous utilisons, les médicaments que nous consommons, et les aliments que nous mangeons. Les Canadiennes et les Canadiens peuvent compter sur leur système de réglementation pour améliorer la qualité de vie pour eux-mêmes et pour les générations à venir.

La réglementation intelligente contribuera à :

- un meilleur accès, pour les consommateurs, à de nouveaux médicaments thérapeutiques et à des dispositifs médicaux sûrs et efficaces;
- des procédés d'évaluation environnementale plus uniformes, plus prévisibles et plus imputables;
- une plus grande disponibilité de nouveaux pesticides plus sûrs qui seront bénéfiques pour les agriculteurs, pour la santé humaine et pour l'environnement;
- un plus grand accès aux marchés étrangers pour les exportateurs canadiens, ce qui permettra de stimuler la création d'emplois et la croissance économique;
- un cadre de réglementation plus sensible pour les communautés autochtones, y compris des outils permettant aux Premières nations de mieux gérer les ressources et les revenus sur les réserves;
- une meilleure compréhension des besoins des grosses industries, ce qui se traduit notamment par des approches reconnaissant l'ampleur des investissements dans le secteur privé et l'importance que revêt un système de réglementation transparent et efficace;
- une réglementation plus horizontale pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui supportent traditionnellement une bonne part du fardeau réglementaire, et un dispositif administratif plus léger pour les citoyens, les entreprises et les gouvernements;
- des processus d'approbation plus opportuns et plus prévisibles, sans sacrifier les mesures de protection nécessaires et la gestion du risque.

Le gouvernement fédéral est en train de jeter les fondements d'un système de réglementation dont tous les Canadiens pourront s'enorgueillir et auquel ils pourront se fier.

La réglementation intelligente et votre santé

Que fait le gouvernement pour assurer à la population canadienne un meilleur accès à des médicaments sûrs, efficaces et abordables?

La Stratégie d'accès aux produits thérapeutiques de Santé Canada aide le gouvernement à améliorer l'opportunité, l'efficacité et la transparence du processus de révision des médicaments, d'être plus vigilant à l'égard de la sécurité et de l'efficacité des produits qui se trouvent déjà sur le marché, et d'assurer à la population canadienne un meilleur accès à des pharmacothérapies qui seront rentables et utilisées convenablement.

Parmi les améliorations en cours, citons :

- l'adoption de règlements plus transparents grâce à la publication des décisions fondées sur des analyses scientifiques et du risque qui permettent à Santé Canada d'autoriser ou de refuser la commercialisation de certains médicaments;
- l'utilisation des outils et des méthodes de gestion des projets pour que le processus de révision des médicaments soit plus opportun et plus efficace;
- des ententes officielles avec les États-Unis et l'Australie pour assurer une plus grande concertation et le partage des connaissances;
- des normes internationales pour la présentation des produits par voie électronique;
- des inspections plus approfondies après la mise en marché, pour s'assurer que l'industrie respecte ses obligations de rapporter toute réaction indésirable à un médicament et tout problème relatif à l'efficacité de nouveaux médicaments.

On est déjà parvenu à réduire considérablement l'arriéré des présentations de médicaments. De plus en plus, celles-ci font l'objet d'une révision dans les mêmes délais que dans d'autres pays. Ces améliorations permettront à la population canadienne de profiter de nouvelles pharmacothérapies qui se seront avérées sûres et efficaces, et assureront à l'industrie un processus réglementaire plus prévisible et plus efficace.

La réglementation intelligente et la protection de l'habitat du poisson

Que fait le gouvernement pour réduire les tracasseries administratives tout en protégeant les habitats du poisson?

Pêches et Océans Canada cherche à améliorer, partout au Canada, les processus d'approbation des projets. Par exemple, pour simplifier les processus d'approbation des projets à faible risque, on met en place des mécanismes qui aideront à déterminer les niveaux de risques associés à des activités sur ou tout près l'eau.

Le Programme de gestion de l'habitat du poisson a été renouvelé, ce qui permet au ministère d'adopter de nouvelles méthodes pour l'analyse des projets majeurs. En conséquence, le processus décisionnel deviendra plus opportun et plus uniforme, et cadrera mieux avec les examens d'autres organisations.

Grâce à ces initiatives, les Canadiens disposeront de données qui leur permettront, dans le cas d'initiatives à faible risque, de respecter les exigences de la loi sans subir un examen détaillé du gouvernement, s'il veulent, par exemple, construire un quai dans un endroit où le risque de nuire à l'habitat du poisson est minime. Par contre, on fera une étude approfondie des projets entraînant des risques plus élevés pour l'habitat du poisson. On continuera de le protéger contre les activités éventuellement nuisibles en adoptant une prise de décisions plus efficace à tous les paliers de gouvernement et en affectant les ressources fédérales aux activités qui en auront le plus besoin.

La réglementation intelligente et la réduction de la paperasserie

Que fait le gouvernement pour stimuler les placements et réduire la paperasserie dont les entreprises canadiennes doivent s'occuper?

Au chapitre des problèmes le plus souvent cités par les petites et moyennes entreprises, mentionnons l'impact de la réglementation sur le coût de faire des affaires au Canada et sur la capacité des entreprises à attirer des investissements. Cette problématique est attribuable à l'impact des différents règlements qui sont gérés à différents niveaux par les trois ordres de gouvernement. Les coûts reliés à la réglementation peuvent avoir des conséquences économiques nuisibles pour les emplois, la prospérité et le niveau de vie des Canadiennes et des Canadiens.

Le Comité consultatif chargé de la réduction de la paperasserie cherche à trouver des initiatives permettant d'alléger le fardeau de la réglementation et, pour les entreprises et les particuliers, d'évaluer le rendement du gouvernement à cet égard. Il est unique du fait qu'il est coprésidé par Industrie Canada et par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Il regroupe des représentants d'autres ministères fédéraux, des provinces et des territoires, et des associations d'entreprises. Les premiers projets du comité comprennent la préparation de données de base concernant le coût que les entreprises de tailles différentes doivent absorber pour se conformer aux règlements.

La réglementation intelligente : sur la bonne voie

Au cours des dernières années, les ministères et organismes fédéraux ont été nombreux à tenter d'améliorer la manière dont ils gèrent leurs processus de réglementation. On constate des progrès, mais aussi le besoin d'aller plus loin encore. La réglementation intelligente permettra au gouvernement fédéral d'introduire, de mettre en œuvre et de réviser plus efficacement la réglementation des secteurs gouvernementaux et industriels. Ainsi, nous améliorerons la qualité de la réglementations, et nous aiderons les Canadiennes et les Canadiens à s'y conformer et à évaluer notre rendement.

Historique

Le gouvernement fédéral nous a signalé très clairement la voie que nous devrons suivre pour faire de notre système de réglementation un atout concurrentiel. En établissant cette orientation, nous avons profité des connaissances de personnes reconnues comme expertes en la matière, au Canada et dans d'autres pays.

Nous avons demandé à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'évaluer notre régime actuel de réglementation. Dans son rapport de 2002, l'OCDE a constaté que le Canada est doté d'un système mûr qui fonctionne bien et que la plupart de ses pays membres envieraient. Elle a fait remarquer toutefois que nous pouvons faire encore mieux.

Le gouvernement fédéral a créé un Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente (CCERI), qui a mené des consultations publiques et publié à la fin de 2004 un rapport dans lequel il signale les secteurs et les domaines où une réforme de la réglementation s'impose, et fait des recommandations concernant une stratégie de réglementation pour le Canada.

Le gouvernement fédéral a profité de ces observations et d'autres commentaires sur notre système réglementaire pour repérer les lacunes et planifier des mesures d'amélioration.

Un effort mondial, une démarche typiquement canadienne

L'OCDE a passé en revue les systèmes de 18 pays, ce qui laisse entrevoir clairement que le Canada n'est pas le seul à vouloir renouveler sa réglementation. Le gouvernement du Royaume-Uni a établi un groupe de travail «Better Regulation Task Force» qui l'aide à rehausser la qualité de sa réglementation. L'Union européenne et les États-Unis ont également mis en œuvre des initiatives semblables de réforme réglementaire.

Le gouvernement du Canada, en proposant la réglementation intelligente, a lancé une initiative typiquement canadienne qui tient compte avant tout des intérêts de nos citoyens et de nos institutions. Fondée sur une reconnaissance de l'interrelation de nos objectifs sociaux, environnementaux et économiques, elle nous permettra de nous conformer aux normes les plus élevées et de soutenir un environnement qui encouragera la compétitivité de nos entreprises.

La réglementation intelligente encourage :

- une meilleure coordination interministérielle et intergouvernementale dans le but de réaliser des objectifs nationaux;
- l'intégration des considérations sociales, économiques et environnementales à tous les stades de l'élaboration des politiques et de la réglementation;
- des processus décisionnels qui soient plus transparents, plus efficaces et plus opportuns;
- le recours au meilleur savoir disponible, au Canada comme à l'étranger;
- le renforcement de la vérification et de l'établissement des priorités;
- une plus grande capacité de repérer, de gérer et d'atténuer les effets imprévus de la réglementation.

La collaboration et la mise en commun de l'information nous permettent de mieux protéger notre santé et notre environnement contre des risques qui ne reconnaissent aucune frontière, et de réduire l'importance des obstacles qui entravent les échanges commerciaux et les investissements. Grâce à la réglementation intelligente, nous pouvons offrir à la communauté internationale de la réglementation ce qu'il y a de mieux chez nous, pour qu'elle puisse profiter de notre expérience. En même temps, nous assimilerons et, le cas échéant, adapterons les pratiques et les normes d'autres pays si cela doit servir les intérêts des Canadiens et des Canadiennes. Plusieurs ministères fédéraux ont d'ailleurs établi, de concert avec d'autres pays, des mécanismes d'élaboration conjointe de normes qui nous permettront de réaliser des objectifs socioéconomiques communs.

Travailler pour un nouveau partenariat en Amérique du Nord

Le 30 novembre 2004, le Canada et les États-Unis ont fait une déclaration conjointe sur un nouveau partenariat en Amérique du Nord. On y propose un programme pour améliorer la sécurité, la prospérité et la qualité de vie. Il s'agira de permettre aux entreprises nord-américaines de profiter des nouveaux débouchés et de devenir plus compétitives par le biais de partenariats, de normes consensuelles et de règlements plus intelligents. On améliorera l'efficacité ainsi que la santé et la sécurité des citoyens. La déclaration a préconisé également la création de nouveaux partenariats technologiques pour promouvoir l'utilisation propre et efficace des ressources énergétiques. Finalement, les deux pays ont réclamé la création de partenariats pour assurer la propreté de l'air et des eaux et pour mieux coordonner les services de santé publique dans le domaine de la surveillance des maladies infectieuses.

Une pensée pangouvernementale

La présence de plusieurs organismes de réglementation aboutit parfois à des exigences contradictoires, ce qui n'en facilite pas l'application. La réglementation intelligente encourage, parmi les différents ministères, la cohérence des politiques et l'élaboration des règlements qui s'inspirent d'une démarche pangouvernementale. Cela veut dire que les ministères et organismes du gouvernement du Canada ont un rôle à jouer pour atténuer les conséquences imprévues d'exigences isolées et contradictoires.

Dans bien des secteurs d'activité réglementés, les mandats de plusieurs ministères et de plusieurs ordres de gouvernement se recoupent. Par exemple, une entreprise de traitement des aliments devra faire affaire avec plusieurs ministères et organismes, dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada, Environnement Canada et Industrie Canada. Les entreprises sont assujetties également aux règlements d'autres paliers de gouvernement qui doivent être nos partenaires dans les domaines où les responsabilités sont partagées. La réglementation intelligente cherche à harmoniser les différents mandats et adopte, à cette fin, une perspective plus globale sur les questions de politique en vue de créer un milieu qui facilitera le respect des règlements.

Pour améliorer la coopération, le gouvernement fédéral doit commencer par mettre de l'ordre dans ses affaires. Il faudra donc changer la façon dont les ministères et les organismes se conduisent. Une efficacité accrue des processus procurera à nos citoyens une plus grande cohérence parmi les responsables de la réglementation, ce qui améliorera l'imputabilité et aussi la transparence. Les Canadiennes et les Canadiens auront moins de difficulté à savoir qui se charge de quoi et où il faut s'adresser pour obtenir des réponses.

Bâtir des partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux efficaces

Le groupe de travail intergouvernemental sur la réforme de la réglementation, dont la présidence est assurée à la fois par le Canada et par la Colombie-Britannique, est un exemple du genre de partenariat qui fera progresser la coopération en cette matière. Le groupe veille à une mise en commun des pratiques exemplaires, élabore des principes et des outils communs, et sert de tribune pour la discussion des initiatives de gouvernance réglementaire telles que la mise en œuvre de la réglementation intelligente. Les efforts du groupe de travail ont abouti notamment à la conférence qui a eu lieu en mars 2005. Les participants y ont été accueillis par la Colombie-Britannique, l'une des provinces où le renouvellement de la réglementation progresse rapidement. À la conférence, on a encouragé les gouvernements à changer de culture, à se donner de nouveaux moyens de poursuivre la réforme de leurs regimes réglementaires, et à adopter la réglementation intelligente. Pour ce faire, ils devaient se pencher sur les leçons apprises dans le cadre de projets des palliers fedéral et provinciaux et plus particulièrement qui ont été mis en œuvre en Colombie Britannique et qui ont bien marché.

Bilan

Les rapports de l'OCDE et du CCERI ayant enjoint au gouvernement du Canada d'examiner de plus près l'énorme volume de réglementation actuellement en vigueur, nous avons entrepris, dans le cadre d'une démarche pangouvernementale, de passer en revue un certain nombre de nos lois et règlements afin d'éliminer la plupart des risques de double emploi et de redondance, de rationaliser les besoins en réglementation, d'améliorer et, autant que possible, de simplifier nos méthodes, et de faire en sorte que les principes de la réglementation intelligente en ce qui a trait à l'innovation et à la compétitivité s'harmonisent bien avec ceux qui touchent la santé, la sécurité et la protection de l'environnement.

Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de la réglementation intelligente se fera dans trois domaines stratégiques :

- *Renforcer la gestion de la réglementation* grâce à une analyse, une évaluation et une rationalisation plus approfondies de la réglementation actuellement en vigueur, à une amélioration des modes de planification et d'établissement des priorités, à un meilleur suivi et à la présentation de comptes rendus plus rigoureux des risques et des résultats, et au renforcement de la capacité réglementaire du gouvernement.
- *Améliorer la coordination et la coopération* au sein du gouvernement fédéral, et entre celui-ci et les autres ordres de gouvernement, les organisations non gouvernementales et les gouvernements étrangers, grâce à une collaboration accrue, à l'établissement d'objectifs communs et à la mise en commun de l'information.
- *Évaluer le rendement* en arrivant à un meilleur consensus relativement aux initiatives prioritaires, en fixant des objectifs de rendement et des critères d'évaluation réalistes, en accroissant la prévisibilité et en suivant les progrès réalisés pour chaque initiative.

La pierre angulaire de la stratégie de mise œuvre du gouvernement est le renforcement et l'extension des politiques fédérales selon les principes de la réglementation intelligente. Il s'agira de renforcer le développement, l'application et l'évaluation des régimes de réglementation, et de susciter une démarche axée sur les cycles de vie qui permettra une amélioration continue des règlements dans tous les secteurs.

Les organismes de réglementation auraient intérêt à prendre leurs décisions simultanément. Plusieurs organismes travailleraient alors en même temps sur une question donnée, ce qui aiderait à simplifier les processus d'approbation de la réglementation. La démarche actuelle, où les décisions se prennent de façon consécutive, contribue à un certain manque d'efficacité.

Parmi les éléments clés d'une nouvelle perspective sur la réglementation, signalons une gestion du risque plus uniforme dans les différents ministères fédéraux. Pour allouer les ressources là où on en a besoin, et pour établir des priorités qui assureront des résultats bénéfiques, la gestion du risque est indispensable. Dans cette nouvelle démarche, on classe les risques selon leur probabilité et leur impact, et l'on précise des seuils au-dessous desquels le gouvernement n'interviendra pas par l'adoption de règlements. Le classement de certains risques est régulièrement révisé à la lumière des avances scientifiques, de l'évolution des comportements et des résultats atteints.

Dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre de la réglementation intelligente, le gouvernement du Canada consultera les citoyens, les entreprises, les gouvernements provinciaux et territoriaux et municipaux et les organisations non gouvernementales, et les invitera à donner forme à la nouvelle démarche réglementaire et à assumer leur part des résultats obtenus et du succès atteint. À cette fin, on créera notamment une commission consultative externe de la réglementation qui servira de tribune pour cette participation permanente des intervenants. Pour mettre en œuvre ces éléments de la réglementation intelligente et d'autres éléments encore, on devra faire appel aux compétences et aux ressources des ministères et des organismes. Pour relever ce défi, il faudra évaluer la capacité réglementaire actuelle des ministères ainsi que leurs besoins en matière de ressources, et mettre au point une stratégie d'amélioration.

Les acquis

Les tables thématiques de la réglementation intelligente

Pour mieux coordonner les activités fédérales en réglementation, il faudra notamment choisir des thèmes qui reflètent bien les priorités du gouvernement et les intérêts des intervenants. Une série de tables thématiques interministérielles a été constituée afin de renforcer nos capacités de gérer et de coordonner les initiatives de renouvellement de la réglementation. Les tables thématiques appuyeront le processus de réglementation en fournissant de l'information récente et critique sur les besoins et les attentes des Canadiennes et des Canadiens, de même que sur les préoccupations des intervenants.

Autour de ces tables thématiques, les représentants de divers ministères et organismes pourront échanger sur des questions soulevées par un ministère (aussi bien que par les organismes visés), coordonner leurs programmes de réglementation, établir des priorités et identifier les secteurs qui pourront être touchés par les mesures proposées. Ils mettront en commun les pratiques exemplaires pouvant faciliter l'utilisation des principes de la réglementation intelligente pour consolider les démarches et les activités de réglementation et, en même temps, pour améliorer la coopération fédérale, provinciale,

territoriale et internationale en cette matière. Ces discussions devraient aboutir à la création de groupes de travail où seraient représentés le gouvernement et les divers intervenants.

Les tables thématiques serviront également à appuyer les tribunes mixtes organisées par les ministères pour échanger sur des questions de réglementation. L'information qui se dégagera de ces forums sera redistribuée à tous les ministères et organismes fédéraux, qui devront être systématiquement tenus au courant des initiatives sectorielles. Par exemple, l'information émanant des quatre tables multipartites constituées par Environnement Canada pour examiner les répercussions environnementales des activités menées dans les secteurs chimique, énergétique, minier et forestier pourrait être discutée sous l'angle de la réglementation à la table thématique consacrée à la viabilité de l'environnement. Cette approche fera en sorte que les ministères et les cadres de réglementation, même dans les cas où les préoccupations environnementales ne sont pas à l'avant-plan, contribuent à la réalisation des plans d'action prioritaires établis de concert avec les intervenants.

La plupart des tables thématiques se sont réunies pour la première fois en décembre 2004. Beaucoup de ministères et d'organismes fédéraux participent à une ou à plusieurs tables thématiques. Les progrès réalisés varieront d'une table à l'autre; cependant, les participants ont déjà commencé à trouver des occasions pour discuter et pour poursuivre leur travail. On élaborera, à des réunions futures, une vision complète pour chaque table thématique. Le prochain rapport donnera plus de détails.

Les thèmes en question concernent le programme du gouvernement pour :

- un Canada en santé
- la viabilité de l'environnement
- la sûreté et la sécurité
- l'innovation, la productivité et le contexte d'affaires
- la prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Les participants aux tables thématiques devront relever le défi d'assurer une plus grande cohérence des régimes réglementaires, de réduire au minimum les effets imprévus de la réglementation, et de trouver de meilleures méthodes pour assurer la protection efficace. La coordination des mandats fédéraux sera un aspect important de ce travail, car les enjeux à l'étude à une table thématique auront éventuellement des conséquences pour d'autres tables, ou concerneront les mandats de plusieurs ministères. Des séances plénières auront lieu au moins deux fois l'an, ce qui donnera aux cinq tables thématiques une occasion de résoudre des problèmes collectivement.

Sujets de discussion des tables thématiques

Un Canada en santé

Les règlements aident les Canadiennes et les Canadiens à rester en bonne santé et à l'abri des risques sanitaires. Ils encouragent la production de biens et services sûrs et efficaces, la bonne nutrition et un milieu de vie sain. Le maintien d'un Canada en santé exigera un système de réglementation qui soit non seulement souple et sensible, mais aussi proactif. Une stratégie réglementaire pour appuyer un Canada en santé devra prendre en considération le débat éthique et social concernant la réglementation, débat qui témoigne des valeurs qui tiennent à cœur aux citoyens. Entre autres, le gouvernement devra tenir compte des enjeux des nouvelles technologies, telles que la biotechnologie et la nanotechnologie, qui concernent plusieurs mandats gouvernementaux, veiller à une application uniforme des pratiques de gestion du risque et assurer la coopération entre gouvernements dans le domaine de la réglementation.

Des mesures intelligentes pour le Canada

La présence des acides gras trans fait monter les niveaux de cholestérol dans le sang et aggrave ainsi le risque de cardiopathie. En novembre 2004, dans une motion déposée à la Chambre des communes, on a demandé au gouvernement fédéral d'adopter une réglementation pour limiter la teneur en gras trans des aliments vendus au Canada. Conséquemment, Santé Canada préside maintenant un groupe de travail chargé d'élaborer des recommandations et des stratégies en vue de réduire, au plus bas niveau possible, les acides gras trans dans les aliments canadiens. Ce groupe réunit des représentants des secteurs du traitement de l'alimentation et des services d'alimentation, des associations d'intervenants en santé, et des universités. Tous participeront, dès le début, à l'élaboration d'une politique réglementaire sur les acides gras trans.

La viabilité de l'environnement

Le Canada doit protéger son patrimoine naturel pour assurer, à long terme, la santé de ses citoyens, la protection de l'environnement et la prospérité. La réglementation appuie la durabilité environnementale en visant des buts complémentaires : la propreté de l'air, des eaux et des sols; la diversité des écosystèmes; des citoyens en bonne santé; des communautés prospères; une économie novatrice et compétitive. Pour élaborer une réglementation qui aidera à maintenir la qualité de notre milieu naturel, il faudra reconnaître que l'on ne saurait protéger la santé et l'environnement ni par des gestes isolés ni par les actions du seul gouvernement. Il nous faudra des efforts

coordonnés à l'échelle du gouvernement fédéral, et ce dernier devra travailler en collaboration avec des partenaires provinciaux, territoriaux, autochtones et internationaux ainsi qu'avec des regroupements d'intervenants industriels et environnementaux. La table thématique consacrée à la durabilité environnementale constituera un mécanisme pour encourager cette coopération et cette coordination, et aidera à élaborer des réponses réglementaires qui préciseront très clairement l'imputabilité des différentes instances.

Des mesures intelligentes pour le Canada

On a signé deux protocoles d'entente pour mieux coordonner et intégrer l'approbation réglementaire et l'évaluation environnementale pour les projets de mise en valeur pétrolière au large des côtes de la Nouvelle Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador. Ces deux protocoles sont intervenus entre les deux provinces intéressées et plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Canada afin de préciser, avec grande clarté, une démarche qui visera le but commun de bâtir une industrie pétrolière et gazière qui soit rentable, compétitive au plan international et durable du point de vue environnemental tout en assurant le plus haut niveau de santé, de sécurité et de protection environnementale.

Ces ententes, élaborées par l'entremise de la Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique, sont conçues pour améliorer la coopération entre tous les intervenants dans l'examen et l'approbation de grands projets de mise en valeur pétrolière et gazière au large des côtes. Inspirées des principes de la réglementation intelligente et des modifications apportées récemment à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, elles feront en sorte que les examens réglementaires se fassent en parallèle plutôt que consécutivement. Ainsi, on réalisera des économies de temps importantes sans pour autant compromettre l'intérêt public.

La sûreté et la sécurité

Le thème de la sûreté et de la sécurité concerne la réglementation destinés à nous permettre de vivre dans une société sans danger. Il y va notamment de la sécurité de nos systèmes des transports, de la protection civile, de la sécurité de nos frontières et de la protection de nos infrastructures essentielles. Les enjeux sont complexes et concernent plusieurs ministères fédéraux ainsi que de nombreuses autres instances. La réglementation doit permettre de trouver des solutions intégrées à cette problématique, et doit appuyer également le dynamisme de notre économie et le réseau des partenariats du Canada en matière de sécurité et d'économie. L'adoption de nouvelles démarches devrait faciliter le partage des données entre le gouvernement fédéral, les intervenants et d'autres instances, ainsi que la coordination des activités des ministères et des intervenants en vue d'améliorer la préparation et la capacité d'intervention.

Des mesures intelligentes pour le Canada

Transports Canada élabore, de concert avec les fabricants automobiles, une entente concernant la sécurité des dispositifs télématiques à bord (tels que les systèmes de navigation, l'accès Internet et les téléphones cellulaires). L'entente va prévoir des normes et des principes de sécurité destinés à appuyer la conception, la mise au point, l'évaluation, la fabrication et l'installation des produits.

L'innovation, la productivité et le contexte d'affaires

La réglementation soutient le fonctionnement du régime de marché, source principale de la croissance économique et de la prospérité au Canada. Sans la primauté du droit (et notamment du droit des biens, du droit des contrats commerciaux et du droit de la concurrence), le bon fonctionnement du régime de marché ne serait pas possible. À part les lois qui régissent l'économie et qui nous permettent de réaliser nos objectifs sociaux, il y a tout un ensemble de lois qui obligent les particuliers et les entreprises à se procurer des licences et des permis afin de participer à des activités diverses.

Bien que la réglementation soit indispensable pour protéger l'intérêt public, elle n'est pas sans des coûts économiques. En raison de la réglementation, les entreprises et les citoyens doivent absorber les frais de la conformité, et les gouvernements le font également pour l'administration et l'exécution. Il faut élaborer de la règlementation pour atteindre les objectifs de politique socioéconomiques voulus tout en réduisant au minimum les côuts superflus qui entravent la productivité. Si, par exemple, dans l'élaboration de la règlementation, on prête une attention particulière aux domaines où les risques sont les plus élevés, on pourra alléger le fardeau global de la réglementation. Encore une fois, on peut en dire autant de l'ensemble la règlementation existante.

L'innovation, qui est l'un des ressorts de la croissance de la productivité, entre en ligne de compte dans les cadres réglementaires régissant la protection de la propriété intellectuelle et dans l'investissement étranger direct. Pour réussir la commercialisation de l'innovation, il faut prévoir, entre autres, un régime réglementaire qui soit prévisible et sensible, qui encourage la concurrence et qui inspire la confiance chez les consommateurs. Cette table thématique encouragera les ministères à trouver des moyens d'améliorer, l'innovation, la productivité et l'environnement commercial tout en réalisant plus efficacement nos objectifs sociaux.

Des mesures intelligentes pour le Canada

PerLE est un service sur le Web qui permettra aux entreprises de générer facilement une liste personnalisée des permis et des licences exigés par tous les paliers de gouvernement. La disponibilité d'une fenêtre unique pour obtenir des renseignements sur les exigences des gouvernements fédéral, provinciaux-territoriaux et municipaux permettra de mieux comprendre les démarches à prendre pour obtenir l'approbation réglementaire et pour alléger ainsi le fardeau que devront assumer les entreprises.

La prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Les communautés autochtones et du Nord affirment depuis longtemps que leur bien-être est inextricablement lié aux avantages que garantit le développement durable des ressources et du territoire. Or, la réglementation joue un rôle important dans un tel développement, et les pressions sur le régime réglementaire qui sous-tend ce développement s'intensifient à mesure que les communautés autochtones et du Nord ainsi que leurs partenaires poursuivent des projets de développement à une plus grande échelle. Ces pressions sont les plus évidentes dans les projets commerciaux et industriels qu'on réalise sur les réserves (des Premières nations) et dans les évaluations environnementales au sud et au nord du 60e parallèle de latitude.

La plupart des terres et des ressources de réserve des Premières nations sont assujetties à des règlements pris en application de la *Loi sur les Indiens*. Ces règlements peuvent imposer un fardeau administratif important à ceux et celles qui cherchent des permis ou l'approbation d'opérations immobilières. En ce qui concerne les projets commerciaux ou industriels, les règlements accusent des lacunes très importantes, de sorte que le développement économique sur les réserves est restreint.

Pour assurer la bonne gestion des terres de réserve, le Canada doit adopter une démarche unique qui mobilisera les Premières nations, les ministères fédéraux ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux. Cette démarche devrait aider les Premières nations à devenir plus aptes à gérer leurs propres affaires. Entre autres, il s'agira d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire respecter les règlements qui appuient le développement économique. Au fur et à mesure que les communautés autochtones deviendront plus nombreuses à devenir autonomes ou à entreprendre des négociations en vue d'atteindre l'autonomie, des mesures s'imposeront pour encourager des liens de concertation parmi les organismes de réglementation, y compris les nouvelles instances autochtones.

Le Nord a connu dernièrement un essor de l'activité de développement, surtout dans l'exploitation minière des diamants et de l'or et dans l'industrie pétrolière et gazière. Cette évolution a souligné le besoin de développer

davantage les mécanismes de réglementation appropriés. Les nouvelles initiatives en matière de réglementation sont destinées à doter les communautés du Nord des outils nécessaires pour aménager les terres et les ressources de manière durable, pour créer des emplois et des débouchés commerciaux, pour prendre les mesures de protection environnementales qui s'imposent et pour promouvoir le bien-être social.

Des mesures intelligentes pour le Canada

La *Loi sur la gestion de l'argent et des ressources pétrolières et gazières des Premières nations* permettra aux Autochtones d'assumer le contrôle direct des ressources pétrolières et gazières qui se trouvent sur les terres de réserve. Ainsi, les communautés des Premières nations participeront directement au secteur énergétique. De même, les efforts soutenus pour
améliorer la coordination du processus d'évaluation environnementale et de réglementation pour le projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie, dans le Nord du Canada, intéresseront plusieurs instances et permettront de mieux cerner les grands enjeux qui concernent les collectivités autochtones et du Nord.

Participants aux tables thématiques

Bon nombre de ministères et d'organismes fédéraux dont le mandat touche la réglementation seront représentés à une ou à plusieurs tables thématiques. Voici une liste de ceux qui ont participé ou qui participeront au processus. La composition des différentes tables évoluera au gré des besoins.

Un Canada en santé

- Santé Canada
- Agence de santé publique du Canada
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
- Industrie Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Commerce internationale Canada

Viabilité de l'environnement

- Environnement Canada
- Ressources naturelles Canada
- Santé Canada
- Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Pêches et Océans Canada
- Commerce international Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Commission canadienne de sûreté nucléaire
- Office national de l'énergie
- Transports Canada
- Affaires indiennes et du Nord Canada

Sûreté et sécurité

- Sécurité publique et Protection civile Canada
- Agence de santé publique du Canada
- Ressources naturelles Canada
- Commission canadienne de sûreté nucléaire
- Industrie Canada
- Transports Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Gendarmerie royale du Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Citoyenneté et Immigration Canada
- Centre canadien des armes à feu

Innovation, productivité et contexte d'affaires

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Commerce international Canada
- Pêches et Océans Canada
- Industrie Canada
- Environnement Canada
- Ressources naturelles Canada
- Transports Canada
- Agence du revenu du Canada
- Santé Canada
- Commission canadienne des grains
- Office national de l'énergie
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Bureau de la concurrence

Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Cette table thématique se réunira pour la première fois en 2005. Devraient y être représentés notamment :

- Affaires indiennes et du Nord Canada
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada
- Environnement Canada
- Santé Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Gendarmerie royale du Canada
- Pêches et Océans Canada
- Industrie Canada
- Commerce international Canada
- Transports Canada
- Ressources naturelles Canada

Les initiatives en matière de réglementation intelligente

Cette section met en valeur les initiatives, prévues ou entamées déjà par divers ministères et organismes, qui appuient la réglementation intelligente. Ces initiatives sont groupées par thèmes, lesquels sont reliés aux objectifs et aux tables thématiques de la réglementation intelligente, y compris l'objectif d'*améliorer la coordination et la coopération* et celui de *renforcer la gouvernance réglementaire*. Une meilleure gouvernance, et une coordination et une coopération améliorées, sont indispensables pour la réalisation d'un programme pangouvernemental de réglementation qui atteindra les résultats voulus : une réglementation de haute qualité qui servira le mieux l'intérêt public, une transparence accrue, des pratiques réglementaires qui seront meilleures et plus efficaces, et une plus grande responsabilisation envers les Canadiennes et les Canadiens.

Cette liste des initiatives en cours sera mise à jour de façon régulière. Elle servira à suivre les progrès réalisés sur la voie de la réglementation intelligente. Cela dit, ces progrès pourront être plus lents dans un secteur que dans un autre, que l'on pense, par exemple, au regroupement des évaluations environnementales fédérales ou à l'élaboration d'un cadre en biotechnologie. Ces mises à jour, de même que d'autres initiatives importantes, seront décrites dans les prochains rapports.

Améliorer la coordination et la coopération – Coopération nationale en matière de réglementation

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Améliorer la coordination et la coopération – Coopération nationale en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la gouvernance en matière de réglementation : Actuellement présidé conjointement par la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada. Procure une tribune pour jeter les bases d'une approche commune du mode de gestion de la réglementation. Comprend : l'élaboration de principes communs de réglementation, l'institution d'une approche uniforme de l'étude d'impact de la réglementation, et la mise en commun des pratiques exemplaires. Des discussions sont en cours sur la façon d'élargir la participation pour inclure les gouvernements autochtones.	Établit le fondement de principes et d'approches communs touchant la gestion de la réglementation d'un bout à l'autre du Canada. Favorise une plus grande uniformisation de la réglementation entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.	Les entreprises, les ONG et les citoyens : approche uniforme de la gestion de la réglementation à tous les niveaux de gouvernement.	Le BCP et les bureaux des gouvernements provinciaux et territoriaux responsables de la gouvernance en matière de réglementation.	Première réunion tenue le 15 mars 2005. D'autres réunions de discussion des initiatives de gouvernance en matière de réglementation sont prévues pour 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Améliorer la coordination et la coopération – Coopération nationale en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Cadre de coopération internationale en matière de réglementation : Définira des priorités stratégiques partout à l'administration fédérale, coordonner et fixer des objectifs, et guider les ministères et organismes dans leurs efforts de coopération internationale (bilatérale, multilatérale ou au sein d'organisations internationales). Fournira une approche stratégique convenue pour aider les ministères et organismes à reconnaître les possibilités de coopération qui procurent la plus grande valeur possible aux Canadiens.	Fournit une approche coordonnée pour aider les ministères exerçant des fonctions de réglementation à définir des priorités relativement à : • la réduction des obstacles au commerce et à l'investissement; • l'amélioration de la gestion des risques transfrontaliers pour les Canadiens; • l'utilisation et l'accroissement des connaissances scientifiques se rapportant à la réglementation, à l'établissement de normes et à la gestion des risques; • la mise en commun des pratiques exemplaires au sein de la communauté internationale (p. ex., OCDE, OMC, OIE, CODEX).	Les ministères : capacité d'exploiter les pratiques exemplaires d'autres administrations et de tirer parti des ressources en matière de réglementation. L'industrie : climat de commerce et d'investissement plus compétitif. Les Canadiens : meilleure protection contre les risques transfrontaliers (p. ex. SRAS, ESB, grippe aviaire, terrorisme). Meilleur accès à des produits et services sûrs.	Commerce international Canada et Bureau du Conseil privé. D'autres ministères et organismes participeront à l'élaboration du cadre et à la promotion d'initiatives sectorielles	Un groupe de travail a été établi. Des consultations auront lieu pendant toute l'année 2005; le cadre final doit être élaboré d'ici à la fin de 2005-2006. Les ministères définiront les priorités de façon continue.

Améliorer la coordination et la coopération – Coopération internationale en matière de réglementation

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Améliorer la coordination et la coopération – Coopération internationale en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Coopération en matière de réglementation en Amérique du Nord : La Déclaration conjointe sur un nouveau partenariat en Amérique du Nord (30 nov. 2004) exprime l'engagement à rechercher des approches conjointes des partenariats, des consensus sur les normes et des règlements qui accroissent l'efficacité et la compétitivité tout en améliorant la santé et la sûreté pour les Canadiens.	Améliore la coopération, réduit le fardeau de la conformité et le double emploi, et accroît l'efficacité des processus de réglementation. Encourage l'innovation. Incite les responsables de la réglementation à se concentrer sur les domaines où ils possèdent de l'expertise.	Le public : meilleur accès aux produits, tandis que les normes de sécurité et de santé et sûreté sont assurées. L'industrie et les investisseurs canadiens : amélioration de la compétitivité des marchés nord-américains et de l'accès à ceux-ci. Efficacité accrue et réduction des obstacles au commerce à la frontière.	Divers ministères responsables, dont : l'ACIA, SC, AAC, CICan, le MDN, SPPCC et le PRP. Le Projet de recherche sur les politiques fournira un appui en matière de recherche, au besoin, afin de cerner les possibilités de coopération en matière de réglementation qui assureront les plus grands avantages aux Canadiens. Il examinera en outre les enseignements internationaux tirés d'une coopération efficace en matière de réglementation.	Des initiatives individuelles ou collectives seront mises en œuvre de façon continue, et il sera rendu compte périodiquement de leurs résultats.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Améliorer la coordination et la coopération – Coopération internationale en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Cadre Canada-UE sur la coopération en matière de réglementation : Vise à prévenir et à éliminer les obstacles réglementaires inutiles au commerce et à l'investissement par l'accroissement du partage de l'information, du dialogue, de la transparence et de la coopération au niveau du travail (p. ex., normes sanitaires et phytosanitaires (NSP); nouveaux produits thérapeutiques; produits organiques; peut-être lutte contre le pourriel).	Favorise la coopération entre les décideurs, les experts et les responsables de la réglementation. Manifeste l'engagement à coopérer en matière de réglementation avec le deuxième plus important partenaire commercial du Canada et fournit des lignes directrices sur les modalités de cette coopération. Favorise une meilleure compréhension du système de réglementation de l'un et l'autre partenaire.	L'industrie : facilitation du commerce et de l'investissement. Amélioration du climat pour la concurrence et l'innovation. Les exportateurs canadiens : possibilités accrues, en particulier dans les secteurs alimentaire et agricole, des produits forestiers, des métaux et des minéraux. Le public : meilleures façons de satisfaire aux normes canadiennes en matière de santé, de sûreté et d'environnement.	CICan, en collaboration avec les ministères et organismes fédéraux exerçant des fonctions de réglementation. L'industrie/les entreprises qui commercent avec l'UE, le public et les responsables fédéraux de la réglementation.	Cadre adopté le 21 décembre 2004. D'autres initiatives individuelles ou collectives des ministères seront mises en œuvre de façon continue, et il sera rendu compte périodiquement de leurs résultats. L'ACIA et Santé Canada ont pressenti la Commission européenne (DG SANCO) à l'automne 2004 pour proposer d'élaborer un mécanisme en matière de NSP qui viserait à resserrer la coopération dans le domaine de la santé des plantes et des animaux et de la santé humaine liée aux aliments.

Canada en santé

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Stratégie d'accès aux produits thérapeutiques (SAPT) : Assurer un accès opportun à des produits thérapeutiques sûrs, efficaces, utilisés convenablement et abordables, et favoriser les produits thérapeutiques nouveaux et d'un bon rapport rendement-prix qui répondent à des besoins de santé importants. La stratégie a trois objectifs particuliers, soit : • améliorer l'opportunité, l'efficacité et la transparence du processus d'examen des médicaments; • exercer une plus grande vigilance touchant la sûreté et l'efficacité thérapeutique des produits qui sont sur le marché; • offrir aux Canadiens un meilleur accès à des produits thérapeutiques convenablement utilisés et d'un bon rapport rendement-prix.	Meilleure synchronisation des étapes du processus décisionnel (c.-à-d. entre les décisions d'autoriser la mise en marché, dans la détermination des prix et aux fins des inscriptions sur les formulaires). Coopération et harmonisation internationales. Meilleure utilisation des preuves en provenance d'autres administrations. Coopération F-P-T pour mieux gérer les coûts des médicaments et les régimes d'assurance-médicaments. Meilleure gestion des risques. Plus grande responsabilisation. Renforcement des moyens.	Le grand public et les professionnels de la santé : accès opportun aux médicaments et produits thérapeutiques nouveaux. F-P-T : économies pour les systèmes de soins de santé et les régimes d'assurance-médicaments. L'industrie pharmaceutique : accroissement de l'opportunité, de l'efficacité et de la transparence du processus d'examen des médicaments, prévisibilité et opportunité plus grandes des décisions en matière de réglementation, et amélioration du climat de la recherche.	Santé Canada (ministère responsable), CEPMB, OCCETS, ICIS, F-P-T	Progrès accomplis à ce jour à l'aide des ressources fournies dans le budget de 2003 : • Élimination de l'arriéré d'examen des soumissions de produits pharmaceutiques de marque. • Réduction de 45 % de l'arriéré d'examen des médicaments génériques. • Deux fois plus de produits pharmaceutiques examinés dans les délais cibles comparables à l'échelle internationale (30 % en 2004, comparativement à 16 % en 2003). Objectifs : • Élimination de l'arriéré d'examen des médicaments génériques d'ici à mars 2006. • Rendement comparable à l'échelle internationale en matière d'examen des soumissions de produits pharmaceutiques d'ici à 2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Protocole d'entente relatif aux modifications de l'annexe F et du tableau II de la division 15, partie B du Règlement sur les aliments et drogues : Établir un projet pilote d'une durée de 30 mois destiné à simplifier les exigences de publication préalable (dans la partie I de la *Gazette du Canada*) pour deux genres de propositions de règlements de Santé Canada, soit les modifications de l'annexe F (qui régit le statut des médicaments sur ordonnance) et du tableau II de la division 15, partie B (qui établit les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les aliments).	Cela simplifie le processus de réglementation (qui est réduit de jusqu'à six mois) tout en maintenant un examen scientifique rigoureux ainsi que la consultation existante avec les intervenants et les partenaires commerciaux.	Médicaments : les consommateurs auront plus rapidement accès aux nouveaux médicaments sur ordonnance et se feront rembourser plus vite par les assureurs du secteur privé. L'industrie pourra mettre sur le marché des produits ne nécessitant pas d'ordonnance plus tôt. Pesticides : l'industrie pourra vendre de nouveaux produits plus tôt (à l'heure actuelle, une récolte traitée ne peut être moissonnée/vendue avant que la LMR ait été publiée). Les agriculteurs auront accès plus rapidement à des pesticides nouveaux et plus sûrs.	Santé Canada (min. responsable), CICan, le BCP.	Le protocole d'entente a été signé en février 2005. La mise en œuvre est en cours. L'évaluation du projet pilote est prévue pour juillet 2007 (date cible).

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Système de réglementation électronique pour les pesticides (SREP) : Inauguration du premier service Internet au monde pour l'exécution des activités de réglementation des pesticides, dont la présentation de l'information sur les produits et des rapports de faits défavorables. Ce système utilise des voies gouvernementales sûres pour permettre aux représentants de la réglementation dans l'industrie de transmettre l'information directement à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), et à celle-ci de travailler avec les renseignements en direct.	Accroît l'efficacité du processus de réglementation, ce qui contribue à l'opportunité des décisions. Facilite l'harmonisation et le partage du travail en Amérique du Nord et avec les pays de l'OCDE.	L'ARLA : pourra traiter, gérer et utiliser l'information sur les pesticides et en faire rapport d'une manière sûre et efficace. Les intervenants : meilleure réaction et opportunité accrue.	L'ARLA (organisme responsable), industrie, gouvernements F-P-T et groupes de travail internationaux.	La mise à l'essai du module d'application doit débuter le 1er avril 2005. La mise en œuvre complète sera déterminée une fois le projet pilote achevé (2-3 mois).

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Cadre de réglementation fondé sur des normes pour les cellules, les tissus et les organes destinés à la transplantation (CTO) : Suite à la demande de normes de sûreté obligatoires (c.-à-d. imposées dans des règlements), Santé Canada élabore un nouveau cadre de réglementation fondé sur des normes nationales mises au point récemment par l'ACN. On vise à mettre en équilibre le besoin de pouvoir compter sur des CTO sur et celui d'en assurer la disponibilité en vue de la transplantation. Le fait de se référer à des normes assurera la souplesse voulue pour tenir les règlements à jour tout en réduisant le besoin d'y apporter des modifications exigeant beaucoup de temps.	Modèle canadien pour les normes et la coopération internationales. Responsabilité partagée avec les provinces/territoires. Regroupement de la réglementation selon la formule du guichet unique. Intègre l'approche de la gestion des risques.	Le public, les hôpitaux et les professionnels de la santé : confiance accrue dans la sûreté des produits de CTO destinés à la transplantation. Les exportateurs vers le Canada : normes claires. Les gouvernements F-P-T : règlements précis permettant d'évaluer les pratiques sûres.	Santé Canada (ministère responsable), Agence de santé publique du Canada, Association canadienne des normes	Les règlements intégrant les normes doivent être finalisés à l'été 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Étiquetage des ingrédients contenus dans les cosmétiques : Règlement obligeant les fabricants de cosmétiques à se conformer à une norme internationale relative à la divulgation des ingrédients.	Adoption d'une norme internationale. Plus grande transparence au sujet des ingrédients utilisés dans des produits d'usage répandu, tel que le maquillage et la lotion pour le corps.	Les consommateurs : divulgation complète des ingrédients utilisés dans les produits cosmétiques. Les professionnels de la santé : en connaissant tous les ingrédients, ils pourront traiter plus efficacement les réactions négatives. L'industrie : uniformité avec les autres administrations; les produits pourront être plus facilement étiquetés pour être vendus sur des marchés multiples.	Santé Canada (ministère responsable), l'industrie des cosmétiques et les professionnels de la santé.	Le Règlement a été approuvé en décembre 2004. Étalement de la mise en œuvre sur deux ans afin de permettre à l'industrie d'écouler les stocks existants et de refaire les étiquettes des produits actuels.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Groupe de travail d'intervenants visant à réduire les gras trans dans les aliments canadiens : Un groupe de travail réunissant plusieurs intervenants élaborera des recommandations et des stratégies en vue de réduire les gras trans aux plus bas niveaux possibles dans les aliments canadiens. Le groupe comprendra des représentants des industries de la transformation des aliments et des services alimentaires, d'associations œuvrant dans le domaine de la santé, du gouvernement et du milieu universitaire.	Les principaux intervenants participeront tôt au processus d'élaboration de la politique de réglementation.	Les consommateurs : les gras trans élèvent les niveaux de LDL (« mauvais cholestérol ») dans le sang, ce qui accroît le risque de maladies de coeur. Leur remplacement par d'autres substances dans les aliments réduira ce facteur de risque cardiovasculaire. L'industrie alimentaire : les recommandations seront pratiques et réalisables.	Santé Canada présidera le groupe de travail conjointement avec la Fondation des maladies du cœur du Canada. Représentants : • du Groupe F-P-T sur la nutrition (représentant provincial); • du Comité F-P-T sur la politique relative à la salubrité des aliments (représentant provincial); • d' AAC; • de l'ACIA; • du secteur de l'agroalimentaire, de la production aux services alimentaires, en passant par la vente des aliments au détail; • des ONG bénévoles œuvrant dans les domaines des maladies/de la santé; • du milieu universitaire.	Les recommandations relatives à l'éducation du public, à l'étiquetage et aux possibilités immédiates pour les industries des services alimentaires et de la transformation des aliments seront prêtes au printemps 2005. Des recommandations sur le cadre de réglementation approprié pour l'instauration et l'utilisation générale de substances de remplacement saines des gras trans seront communiquées au ministre de la Santé d'ici à novembre 2005.

Viabilité de l'environnement

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE) : Plan visant à réorienter le Programme de gestion de l'habitat du MPO. Il comprend : un cadre de gestion des risques pour gérer les projets qui ont une incidence sur l'habitat; la simplification des pratiques pour fournir des lignes directrices touchant les exigences de la *Loi sur les pêches* dans le cas des activités à faible risque; l'amélioration de la cohérence et de la prévisibilité pour assurer l'équité et la crédibilité; un nouveau modèle de gestion des responsabilités du MPO touchant les évaluations environnementales et les grands projets afin d'améliorer la prestation des programmes; une insistance renouvelée sur les partenariats pour résoudre les questions communes se rapportant à l'habitat du poisson.	Axé sur les activités présentant le plus grand risque pour l'habitat du poisson. Le fardeau de la conformité est réduit par l'approche de l'évaluation unique, qui englobe les provinces et les territoires. La collaboration plus étroite avec les autres responsables de la réglementation et les intervenants accroît la prévisibilité et la cohérence de la prestation des programmes. Met le ministère en mesure de reconnaître et d'examiner les grands projets afin d'améliorer l'opportunité et l'uniformité des décisions et de mieux harmoniser les examens avec les autres organisations.	L'industrie : elle pourra se conformer plus facilement à la *Loi sur les pêches* dans le cas des activités à faible risque. Amélioration de l'opportunité et de la prévisibilité. Adaptation aux besoins, souplesse et transparence plus grandes. Les Canadiens : l'habitat du poisson est mieux protégé pour les générations actuelles et futures. Le MPO : efficacité et efficience accrues dans l'exécution des responsabilités en matière de réglementation.	Pêches et Océans Canada (min. responsable) • L'ACÉE et peut-être d'autres organismes fédéraux • Toutes les provinces et tous les territoires • Le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) • La Fédération canadienne des municipalités • Les intervenants de l'industrie • Des groupes autochtones et des ONG.	2004-2005 : Élaboration et mise à l'essai du modèle de gestion des risques; des ententes génériques de gestion de l'habitat ont été conclues avec quatre provinces; d'autres sont en cours de négociation. Juin 2005 (date cible) : Entreprendre des discussions sur les processus fédéral et provinciaux (p. ex., permis) en vue d'assurer un service à guichet unique pour les activités à faible risque. 2005-2006 : Faire progresser les ententes avec les associations nationales de l'industrie des ressources et les discussions avec d'autres intervenants clés afin de travailler en collaboration pour améliorer la gestion de l'habitat du poisson.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Règlement sur la réduction des séismes pris en vertu de la *Loi sur les océans* : L'augmentation de la prospection sismique à la recherche de réserves de pétrole et de gaz fait qu'il est urgent de s'occuper de la pollution sonore du milieu marin. En se fondant sur des documents scientifiques qu'il a commandés et qui ont été examinés par des pairs, le MPO élabore actuellement des normes nationales qui obligeront les entreprises de prospection sismique à prendre des mesures de réduction du bruit, en particulier dans le secteur du pétrole et du gaz. On vise ainsi à protéger les aspects sensibles du milieu marin contre les dommages possibles des activités de prospection sismique.	Augmentation de la prévisibilité et de l'uniformité d'exécution des programmes grâce à une collaboration étroite avec d'autres instances de réglementation. Renforcement des partenariats avec les principaux intervenants. Mesures de réduction directes et immédiates grâce auxquelles la prospection de pétrole et de gaz pourra se faire d'une manière qui protégera et conservera le milieu marin. Mesures de réduction normalisées assurant l'adoption d'une approche uniforme par le MPO à l'échelle nationale.	L'industrie du pétrole et du gaz : amélioration de la prévisibilité des décisions; examen et autorisations plus rapides. Les Canadiens : qualité du milieu marin.	Pêches et Océans Canada (min. responsable), offices des hydrocarbures extracôtiers, secteur du pétrole et du gaz, RNCan, chercheurs, ONGE, groupes autochtones, provinces (Le MPO collabore avec la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et la Colombie-Britannique. Le Québec a été invité à participer au processus.)	Les consultations techniques sont en cours. La mise en œuvre est prévue pour le début de 2005-2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Protocoles d'entente relatifs aux évaluations environnementales de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières au large de la côte Est : Augmenter la certitude et la prévisibilité pour les participants au processus d'examen, et établir des principes et des approches afin d'assurer l'exécution efficace, coordonnée et simultanée des responsabilités législatives.	Processus plus rapide. Coopération F-P-T accrue. Amélioration de la communication entre les promoteurs et les responsables de la réglementation. Certitude et prévisibilité du processus. Réduction du chevauchement, du double emploi et des retards dans l'exécution des projets.	Tous les intervenants : processus d'évaluation environnementale et d'examen de la réglementation plus opportuns et plus prévisibles. L'industrie : climat d'investissement plus compétitif dans le secteur de l'exploitation des ressources extracôtières.	L'ACÉE (responsable de la coordination) • RNCan, MPO, EC, TC, ONÉ, OCNEHE, OCTHE, Ressources naturelles de T.-N.-et-L., min. de l'Énergie de la N.-É., min. de l'Environnement et du Travail de la N.-É.	La ratification des protocoles d'entente a été annoncée en février 2005. La mise en œuvre est en cours.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Regroupement des évaluations environnementales fédérales : Regroupement du processus d'évaluation environnementale, actuellement éparpillé entre quelque 30 instances fédérales, pour mettre de l'ordre dans les affaires fédérales, assurer une responsabilisation plus claire et améliorer l'uniformité et l'opportunité. *La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* s'applique avant qu'un ministère, conseil ou organisme fédéral prenne une décision au sujet d'un projet à titre de promoteur, de source de fonds, de gestionnaire des terres ou de responsable de la réglementation.	Concentrera les ressources sur les projets les plus préoccupants et garantira l'uniformité des évaluations environnementales entre les projets et les secteurs. Simplifiera la procédure, en particulier dans le cas des décisions du début du processus, et en améliorera ainsi l'opportunité	L'industrie : amélioration de l'opportunité et de l'uniformité, en particulier dans le cas des projets de grande envergure (p. ex., mines, pétrole et gaz, production d'électricité) représentant des milliards de dollars d'investissements possibles chaque année. Les provinces et les intervenants de l'industrie : ils pourront traiter avec un seul organisme dans le cas des évaluations environnementales fédérales. Le public : application plus uniforme de la Loi.	Agence canadienne d'évaluation environnementale (organisation responsable); autres ministères, organisms et entités qui comptent parmi les «autorités fédérales» au sens de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, comme RNCan, le MPO et Environnement Canada.	Une consultation relative aux options possibles pour le regroupement sera effectuée auprès du Comité consultatif d'intervenants sur la réglementation, qui conseille le ministre, ainsi que des provinces et territoires et des groupes autochtones. Printemps 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE) : Vise à assurer la viabilité de l'environnement à long terme en conciliant pleinement le rendement environnemental avec les cycles de compétitivité, d'innovation et d'investissement. S'appuiera sur les cinq piliers suivants : processus décisionnel; science et technologie; information; promotion du rendement et de l'application de la loi; mobilisation et éducation.	Sera élaboré en collaboration avec les provinces et les territoires, l'industrie, les ONG, les groupes autochtones, et d'autres intervenants clés. Amélioration de l'efficacité et de l'efficience grâce à une vision à long terme fondée sur les réalités du monde des affaires; à la récompense des résultats; à des décisions éclairées par la science, et à une approche de type « guichet unique ». Augmentation de la prévisibilité et de la transparence grâce à des objectifs à long terme détaillés et ambitieux soutenus par des règlements.	Les citoyens et les entreprises : la viabilité de l'environnement à long terme accroîtra le bien-être des Canadiens, protégera notre milieu naturel et favorisera la compétitivité économique à long terme. Les Canadiens : concentration sur les priorités et corrélation des instruments et stimulants stratégiques avec les cycles d'affaires. Possibilité accrue de maximiser les avantages pour l'environnement, pour la santé et pour l'économie.	Environnement Canada (min. responsable), autres ministères, provinces/territoires, industrie, groupes autochtones, ONG.	Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) s'est engagé (le 2 novembre 2004) à élaborer un cadre intégré pour améliorer la gestion de l'environnement au Canada d'ici à l'automne 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Coopération avec les États-Unis et les autres pays de l'OCDE touchant les produits chimiques : Le Canada travaille en collaboration avec l'OCDE pour accroître la compréhension et l'acceptation mutuelles de l'évaluation des dangers et des risques inhérents aux nouvelles substances, et pour définir des stratégies permettant de surmonter les obstacles à la coopération. On met à l'essai dans le cadre d'un projet pilote un « processus de notification parallèle » visant à simplifier et à rationaliser l'accès à des marchés multiples pour les nouveaux produits chimiques, tout en garantissant des normes élevées de protection de la santé et de l'environnement.	Fait progresser la coopération et l'harmonisation des régimes canadien, américain et international de réglementation des nouvelles substances. Fait fond sur l'Entente *Four Corners* entre le Canada et les États-Unis. Facilite le partage du travail et l'échange de données d'évaluation. Vise à améliorer les décisions de documentation et à résoudre les questions liées au traitement des renseignements industriels confidentiels.	Les pays de l'OCDE : ils comprendront et accepteront les résultats les uns des autres, ce qui favorisera une meilleure protection de la santé humaine et de l'environnement. Les entreprises : elles pourront présenter une seul dossier de notification et d'évaluation. À la suite d'un examen national, elles pourront mettre leurs produits en marché dans d'autres administrations.	Environnement Canada/Santé Canada (min. responsables), OCDE, et représentants de leurs secteurs chimiques respectifs.	Le projet pilote est en cours.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Forum des pâtes et papiers sur la qualité de l'air : Suivi d'un projet conjoint d'Environnement Canada et de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) recommandant la mise en place d'un nouveau mécanisme de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie et les groupes environnementaux et autochtones. Un groupe composé de divers intervenants entreprendra l'élaboration d'un plan d'action décennal visant à gérer les émissions atmosphériques de nombreux polluants en provenance des usines de pâte à papier de tout le Canada.	Augmentation de la collaboration F-P-T : les gouvernements travailleront de concert pour assurer un accès à « guichet unique » à l'industrie. Prévisibilité pour l'industrie touchant la planification et la mise en oeuvre des investissements environnementaux. On examinera des formules novatrices de gestion des émissions atmosphériques comme la liaison des exigences et instruments fédéraux et provinciaux; des incitations financières pour les améliorations importantes du rendement environnemental; des technologies nouvelles.	Les gouvernements : clarification des rôles et gouvernance plus efficace. L'industrie : clarté et prévisibilité accrues touchant les objectifs environnementaux. Possibilité d'approches novatrices améliorant la compétitivité et le rendement environnemental. Les groupes environnementaux et autochtones : processus transparent assorti d'objectifs clairs et possibilité d'influer sur la façon d'atteindre ceux-ci.	Forum présidé par un PDG de l'industrie • Environnement Canada (min. responsable) • Santé Canada • Ressources naturelles Canada • Gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec, de l' Alberta et des Provinces atlantiques • Groupes autochtones • ONG environnementales	Première réunion tenue le 7 février 2005.

Sûreté et sécurité

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Protocole d'entente sur la télématique : Entente avec les fabricants d'automobiles sur la sûreté des dispositifs de télématique montés à bord des véhicules (p. ex. instrument de navigation, accès Internet, téléphone cellulaire). Comprend une norme de sûreté axée sur les procédés et des principes généraux et éléments de procédés qui devraient sous-tendre la conception, la mise au point, l'évaluation, la fabrication et l'installation des produits. Les fabricants présenteront des rapports annuels sur les produits visés par le protocole d'entente, et Transports Canada pourra leur demander de fournir des données attestant la sûreté des produits télématiques.	Applique un instrument de rechange (protocole d'entente) qui facilite la production de dispositifs télématiques plus sûrs. Comparativement aux règlements fédéraux, l'approche du protocole d'entente permet de réduire les risques d'une manière plus opportune et plus prévisionnelle tout en préservant la souplesse et l'innovation dans la conception des produits. Le protocole d'entente constitue un exemple de gouvernance coopérative dans l'intérêt public.	Les citoyens : utilisation plus sûre des dispositifs télématiques dans les véhicules. Protection contre le risque de distraction des conducteurs et de collisions. L'industrie : fardeau inutile moindre.	Transports Canada	Les consultations sur les modalités de l'entente sont en cours. Date cible pour la signature du protocole d'entente : automne 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Règlement sur le système de gestion de la sûreté pour les entreprises d'aviation : Cadre officiel prévoyant des objectifs en matière de sûreté, des objectifs de rendement, des évaluations des risques, des responsabilités et des pouvoirs, des règles et des procédures, ainsi que des processus de surveillance et d'évaluation.	Cadre axé sur le rendement qui assure aux entreprises d'aviation la souplesse nécessaire pour décider comment satisfaire aux exigences en matière de sûreté. Favorise une culture de gestion des risques au sein des entreprises d'aviation.	Le secteur de l'aviation : accroissement de la capacité de résoudre les problèmes de sûreté avant que des incidents ne se produisent. Le public : plus grande sûreté des déplacements aériens et du secteur de l'aviation.	Transports Canada	Approbation finale/publication dans la partie II de la *Gazette du Canada*. Été 2005 (date cible).

Innovation, productivité, contexte d'affaires

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Entente-cadre sur l'aquaculture : Le défi de la réglementation dans le domaine de l'aquaculture est qu'il s'agit d'une compétence partagée entre le fédéral et les provinces/territoires. Ceux-ci sont principalement responsables de la gestion de l'exploitation des centres piscicoles et de la délivrance des permis et des baux (sauf dans le cas de l'IPÉ), tandis que le gouvernement fédéral s'occupe principalement d'évaluer les incidences des centres piscicoles sur l'environnement, sur les pêches sauvages et sur la navigation. L'aquaculture doit être réglementée de façon efficace pour améliorer la confiance du public dans la capacité du gouvernement de gérer une industrie émergente qui contribue à l'économie canadienne et fournit une source de fruits de mer de qualité et de prix abordable.	Définition claire des rôles et des responsabilités entre les deux niveaux de gouvernement. Élimination du double emploi et promotion du partage des coûts. Renforcement de la collaboration F-P-T. Meilleure coordination des rôles et des activités du fédéral. Processus décisionnel uniforme et crédible qui tient compte des facteurs économiques et environnementaux. Processus de surveillance environnementale normalisé et activités qui simplifient le traitement des demandes tout en garantissant un degré élevé de protection de l'environnement.	Les gouvernements : ils mettront l'information en commun et établiront des politiques uniformes et claires. L'industrie : l'harmonisation permettra de faire une seule demande comportant tous les renseignements nécessaires pour qu'elle soit traitée aux niveaux F-P-T. Le processus de demande transparent et simplifié améliorera la compétitivité de l'industrie sur le plan international et créera des emplois pour les Canadiens dans les collectivités côtières. Les Canadiens : accès à longueur d'année à une source de produits alimentaires abordables et sains, et meilleure protection de l'environnement.	MPO (min. responsable) Principaux partenaires : ACIA, EC Autres partenaires et groupes d'intérêts : • MAÉCI • AAC • Provinces • Territoires • Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) • L'industrie, notamment l'aquaculture, les pêches et les usines de traitement du poisson.	Consultation avec les provinces/territoires en 2005. On sollicitera l'autorisation du Cabinet pour entreprendre les négociations avec les provinces et les territoires en 2005. Rapport d'étape aux ministres F-P-T en septembre 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Stratégie canadienne de la biotechnologie : La vitesse de l'innovation scientifique (dans des domaines clés comme la biotechnologie animale, la biotechnologie végétale, la biotechnologie aquatique et la culture moléculaire, qui dépassent les limites classiques du pouvoir de réglementation) présente un défi clé lorsqu'il s'agit de réglementer la biotechnologie. La stratégie comporte un plan d'action visant à renforcer la coopération interministérielle et à clarifier les responsabilités touchant la réglementation de la biotechnologie. Ce plan accroîtra l'efficacité de la prise de décision stratégique, améliorera la responsabilisation relative à la réglementation des secteurs de la biotechnologie et accroîtra la capacité des responsables de la réglementation de prévoir les innovations biotechnologiques et d'y réagir rapidement.	Permettra de suivre l'évolution extrêmement rapide du secteur de la biotechnologie en renforçant la capacité des responsables de la réglementation d'être prêts à évaluer de nouveaux produits. Assurera l'uniformité grâce à une approche pangouvernementale établissant une compréhension et une application communes des principes et des facteurs de déclenchement, comme l'intégration du principe de précaution et la nouveauté.	Le public : accès à des produits de biotechnologie sûrs et efficaces; confiance accrue dans le système de réglementation. L'industrie : clarté et prévisibilité du processus et des exigences réglementaires. Les ministères/organismes exerçant des fonctions de réglementation : clarté des décisions et responsabilisation.	Président : SMA responsable de la biotechnologie Sous-comité de la gestion et de la réglementation (actuellement SC) conjointement avec EC, l'ACIA, le MPO, IC, AAC, RNCan.	Été 2005 : les défis et les responsabilités en matière de réglementation seront déterminés et clarifiés en ce qui concerne la biotechnologie animale, la biotechnologie aquatique et la culture moléculaire; les instances d'exécution, et la notification de la recherche. Automne 2005 : les processus décisionnels en matière de réglementation et les mécanismes de soutien seront déterminés. Plan de mise en œuvre : printemps 2006 (date cible).

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Nouveau BioPortail du gouvernement du Canada (biotech.gc.ca) : Donne accès par Internet à des renseignements clairs et complets sur la biotechnologie et ses applications. On y trouve notamment un lien intitulé bioreglementation.gc.ca, qui fournit un outil pour explorer le système de réglementation en matière de biotechnologie, et un autre dit biofondations.gc.ca, qui fournit de l'information générale sur la biotechnologie.	Amélioration de la transparence. Aide à faire participer le public, l'industrie et d'autres intervenants.	Les usagers de bioréglementation : ils seront mieux informés sur le système fédéral de réglementation de la biotechnologie. Guichet unique d'information sur la réglementation.	Secrétariat canadien de la biotechnologie (organisme responsable), SC, EC, ACIA, MPO, IC, AAC et min. de la Justice.	Site inauguré le 1er décembre 2004. Été 2005 : ajout d'aperçus facilement accessibles des étapes du processus de réglementation.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Loi régissant les organisations à but non lucratif : Vise à améliorer la responsabilité financière et la transparence; à clarifier les rôles et les responsabilités des administrateurs et des dirigeants; à protéger et accroître les droits des membres. Remplacera la *Loi sur les corporations canadiennes*, qui est désuète et qui ne comporte pas de normes modernes de régie des sociétés.	Processus de constitution en société plus efficace pour les entreprises. Réduction du fardeau de la réglementation (p. ex., pas de dépôt de règlements administratifs) et cadre de gouvernance moderne qui accorde toute la souplesse voulue et renforce l'obligation de rendre des comptes aux membres et au public.	Les organisations (plus de 18 000) du secteur à but non lucratif actuellement constituées en sociétés au niveau fédéral : cadre de gouvernance plus clair et plus efficace. Le public : la transparence et la responsabilisation accrues entretiennent la confiance du public dans le secteur à but non lucratif.	Industrie Canada (min. responsable), autres ministères	Le projet de loi a été déposé le 15 novembre 2004. Les organisations à but non lucratif ont une période de transition de trois ans pour s'inscrire selon la nouvelle loi. Des règlements connexes seront soumis pour approbation une fois la loi adoptée.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, ontexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Réforme du cadre réglementaire des organismes de bienfaisance : Répond aux 75 recommandations faites par la Table conjointe sur le cadre réglementaire (groupe de travail conjoint mis sur pied dans le cadre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire) en vue d'améliorer le contexte législatif et réglementaire dans lequel oeuvrent les organismes de bienfaisance. L'initiative comprend des modifications de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, des éléments de politique et de programmes, l'élaboration de systèmes d'information, la formation du personnel et des changements organisationnels/opérationnels	Plus grande transparence des pratiques des organismes de bienfaisance et des décisions de réglementation. Mélange de conformité volontaire et d'outils d'exécution particulier aux niveaux de risque de non-conformité. Processus de redressement en vue de la résolution rapide des différends. Plus grande intégration des fonctions de réglementation et de surveillance avec les administrations qui le veulent bien. Approche de partenariat pour assurer que les organismes de bienfaisance comprennent et observent les règles établies.	Le public et le secteur bénévole : confiance accrue dans la réglementation des organismes de bienfaisance du Canada. Bien-être social des Canadiens	L'ARC conjointement avec le ministère des Finances. Un groupe consultatif sectoriel, le Comité consultatif des organismes de bienfaisance, a été créé à des fins de consultation, de conseils et d'orientation.	Financement annoncé dans le budget fédéral de 2004. Les modifications de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ont été déposées au Parlement le 6 décembre 2004. Un plan d'action quinquennal a été élaboré afin de soutenir la mise en oeuvre graduelle : • surveillance et sanctions (d'ici avril 2005); • modification du processus d'appel (adoption de la loi prévue pour mai 2005 au plus tard); • améliorations des services en vue d'accroître la transparence et l'accessibilité (proposition d'ici à l'été 2005); • sensibilisation du public et action directe auprès du secteur (d'ici à l'été 2005); et • collaboration F-P-T (réunions bilatérales en 2005).

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Modifications du Règlement sur les sociétés par actions (2001) : Ces modifications permettront aux sociétés de régime fédéral régies par la US Securities and Exchange Commission (SEC) d'établir et de faire vérifier leurs états financiers à l'aide des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.	Réduction du double emploi et du chevauchement.	Les sociétés régies par la LCSA (grandes entreprises) : coûts de conformité moindres pour les entreprises constituées en sociétés au niveau fédéral qui sont assujetties à la réglementation américaine relative aux valeurs. Élimination du besoin d'établir et de faire vérifier deux ensembles d'états financiers. F-P-T : harmonisation des exigences réglementaires découlant de la LCSA avec celles des administrations provinciales en matière de valeurs, ce qui permet aux entreprises inscrites auprès de la SEC d'utiliser les normes américaines.	Industrie Canada (min. responsable)	Le Règlement a fait l'objet d'une publication préalable dans la partie I de la Gazette du Canada le 27 novembre 2004. Il sera mis en oeuvre après son approbation finale, en 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Modifications de la *Loi sur la concurrence* : Les modifications proposées donnent au commissaire de la concurrence le pouvoir de faire indemniser les consommateurs ayant subi des pertes du fait de déclarations fausses ou trompeuses; elles instaurent une disposition générale prévoyant des sanctions administratives pécuniaires en cas d'abus de position dominante dans une industrie; elles éliminent les dispositions de la Loi visant les transporteurs aériens afin d'en refaire une loi d'application générale; elles relèvent le niveau des sanctions administratives pécuniaires applicables en cas de pratiques commerciales trompeuses, et elles décriminalisent les dispositions sur la fixation des prix.	Renforcement du cadre de la concurrence dans le contexte de l'économie mondiale. Renforcement des recours prévus par la Loi, ce qui favorisera la conformité volontaire et en temps opportun. Compatible avec les lois sur la concurrence d'autres pays, dont nos principaux partenaires commerciaux.	Les entreprises canadiennes : retour à une loi d'application générale et décriminalisation des dispositions sur la fixation des prix, comme l'ont demandé différents groupes de gens d'affaires, des parlementaires et d'autres parties. Loi plus compatible avec celles de nos principaux partenaires commerciaux. Les consommateurs : les Canadiens auront accès à des recours (semblables à ceux dont disposent les Américains) lorsqu'ils auront perdu de l'argent par suite de déclarations fausses ou trompeuses.	IC (conjointement avec le Bureau de la concurrence).	Le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes le 2 novembre 2004. Ses dispositions entreront en vigueur lorsque la loi aura reçu la sanction royale.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Amélioration des processus d'examen des fusions : Le Bureau de la concurrence élabore, dans le cadre de l'International Competition Network (ICN), des principes directeurs et des pratiques recommandées visant les examens de fusions sur le plan national et entre États. L'établissement de lignes directrices reconnues à l'échelle internationale vise à accroître la certitude et la prévisibilité pour les entreprises touchant des points comme le temps requis pour mener à bien l'examen d'une fusion.	Cadre législatif sur la concurrence plus transparent, plus efficace, plus opportun et plus prévisible pour les entreprises intéressées par des fusions. Renforcement du cadre de la concurrence à l'échelle mondiale.	Les entreprises : convergence de la politique d'exécution. Élimination des fardeaux de procédure inutiles. Le Bureau de la concurrence : l'examen des fusions intéressant plusieurs États exigera moins de temps et sera moins coûteux.	85 membres du RIC, dont le Bureau canadien de la concurrence et d'autres organismes nationaux ou multinationaux s'occupant de la concurrence. Coopération de la part d'organisations internationales (p. ex., OCDE, OMC, CNUCED), d'associations et de praticiens des domaines du droit antitrust et de l'économie, d'associations industrielles et de consommateurs, et d'universitaires.	Le sous-groupe des notifications et de la procédure applicables aux fusions travaille actuellement à deux nouvelles pratiques recommandées et à trois projets. Les nouvelles pratiques recommandées seront présentées pour approbation à la Conférence annuelle, à Bonn (Allemagne), en juin 2005. (Un certain nombre d'États utilisent déjà les pratiques recommandées pour améliorer leur procédure d'examen des fusions.) Deux autres sous-groupes du RIC sur les fusions, celui du cadre analytique et celui des techniques d'enquête applicables à l'examen de fusions, feront rapport de leurs progrès en juin 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Initiative de réduction de la paperasserie (IRP) : Un nouveau Comité consultatif sur la réduction de la paperasserie (CCRP) composé de représentants des secteurs public et privé est chargé de définir des initiatives concrètes qui réduisent le fardeau de la réglementation pour les entreprises et d'évaluer le rendement du gouvernement dans ce domaine dans le temps. Ce comité examinera et approuvera en outre une nouvelle enquête de Statistique Canada sur la paperasserie qui mesurera les coûts cumulatifs de la conformité aux règlements.	Répond aux préoccupations de longue date signalées par les entreprises touchant le fardeau de la réglementation : • en s'attaquant au fardeau imposé par plusieurs administrations et trois ordres de gouvernement; • en s'occupant des incidences d'une multitude de règlements différents, plutôt que d'un règlement en particulier; • en rassemblant des données repères sur le coût de la conformité selon la taille des entreprises.	Les petites et moyennes entreprises (PME) : réduit le coût d'exploitation d'une entreprise au Canada. Le Canada : accroît la capacité d'attirer des investissements. Les gouvernements : fournit une mesure de l'incidence du fardeau de la réglementation sur les entreprises de différentes tailles et des renseignements fondés sur des preuves à ce sujet.	Le Comité consultatif est présidé conjointement par Industrie Canada et par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). Représentants de l'Agence du revenu du Canada, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, des gouvernements provinciaux/territoriaux, d'associations de gens d'affaires, et de PME.	Approbation du Conseil du Trésor en janvier 2005. Première réunion tenue les 28 février et 1er mars 2005; trois réunions par année sont prévues. Les initiatives concrètes à mettre en oeuvre à brève échéance seront définies entre mars et octobre 2005. Le premier rapport au ministre de l'Industrie est prévu pour décembre 2005. L'étude repère du fardeau de la paperasserie doit être effectuée à l'automne 2005, et l'analyse et les résultats seront disponibles à l'automne 2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
PerLE : Service Internet qui permettra aux entreprises de générer facilement une liste sur mesure des permis et licences exigés par tous les niveaux de gouvernement. Un projet pilote auquel participent l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Yukon et trois municipalités (Whitehorse, Kamloops et Halton) permettra de rassembler les données sur les licences et permis des administrations participantes et de guider les entreprises au moyen d'un guide intelligent informatisé munie d'une liste de questions et réponses. Sera fourni par le truchement des sites Web, centres d'appel et points de service en personne des gouvernements participants.	Trois niveaux de gouvernement mettent leurs efforts en commun pour fournir des services de permis et de licences aux entreprises. Les mesures de conformité aux règlements seront clarifiées, et les entreprises verront le fardeau de la réglementation réduit.	L'industrie : réduction du temps et du coût de conformité aux exigences. Cartes de service détaillées exposant les processus de délivrance des permis et licences de toutes les administrations. Guichet unique pour obtenir des renseignements sur les exigences des gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux. Les gouvernements : possibilités de simplifier les systèmes de réglementation. Les cartes de service aideront à mieux harmoniser les processus de délivrance des permis et licences et les systèmes de réglementation.	Toutes les provinces et tous les territoires, ainsi qu'un certain nombre de municipalités et d'associations.	L'établissement des cartes de service relatives aux activités de délivrance de permis et de licences est achevé pour un certain nombre de secteurs et d'administrations. De nouveaux participants doivent être intégrés à titre d'essai à l'été 2005. Le service en direct doit être inauguré officiellement à l'automne 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité et contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Modernisation du cadre applicable aux télécommunications : Amélioration du cadre de réglementation, des télécommunications c'est-à-dire : en déposant des modifications à la *Loi sur les télécommunications* afin que le CRTC puisse imposer une amende et ce pour procéder de façon plus stratégique, l'accent devant être mis sur les résultats; en demandant au CRTC d'accélérer le processus concernant la conservation du numéro dans le cas des téléphones sans fil; en demandant au Groupe de travail sur le multipostage abusif de déposer son rapport sans tarder afin que les mesures nécessaires puissent être prises pour limiter la prolifération des pourriels et des logiciels espions. Le gouvernement fédéral constituera un comité formé d'éminents Canadiens qui aura pour mandat d'examiner la politique et le cadre de réglementation des télécommunications, afin que notre industrie continue d'assurer au Canada sa compétitivité.	Propose des mesures immédiates sur des questions qui pourront être traitées à court terme tout en confiant à un groupe d'experts les questions générales qui nécessitent un examen approfondi. Améliore l'efficacité et l'efficience du cadre de réglementation des télécommunications. Appuie l'innovation et la compétitivité.	*L'industrie : une plus grande* certitude quant à la direction que prennent la politique et la réglementation. Des progrès vers un régime plus moderne et plus efficace. Les consommateurs : une protection accrue contre les pourriels. Plus grande facilité à passer à de nouveaux services. Possibilité d'offres de services plus compétitifs par les entreprises de télécommunications.	Industrie Canada (min. responsable) CRTC, groupe formé d'éminents spécialistes, Groupe de travail sur le multipostage abusif	Le groupe de travail sur le multipostage abusif déposera son rapport au printemps 2005. Dépôt des modifications à la *Loi sur les télécommunications*. Date cible : été 2005. Le groupe de spécialistes canadiens remettra son rapport au gouvernement fédéral à la fin de 2005.

Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Projet de loi C-20, *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* : Cette loi permettra aux Premières Nations de se donner les moyens financiers et statistiques nécessaires pour soutenir un gouvernement efficace. Elle fournira des outils pratiques dans les domaines de l'impôt foncier, du financement par obligations et de la gestion financière et statistique pour appuyer le développement social et économique. Quatre institutions des Premières nations seront créées, soit une administration financière; une commission de la fiscalité, un conseil de gestion financière et un institut de la statistique.	Créera une capacité de gestion de la réglementation par les Premières nations pour les questions financières et statistiques. Contribuera au développement économique et à la certitude en matière d'investissement pour les Premières nations.	Les Premières nations : Participation active à l'économie canadienne. Occasions d'investissements privés tout en répondant aux besoins locaux en matière d'infrastructure, comme les systèmes de traitement de l'eau et les routes.	Initiative dirigée par les Premières nations, en collaboration avec le MAINC. La création des institutions est dirigée par quatre comités consultatifs des Premières nations. La Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI) et la First Nations Finance Authority Inc. continuent de jouer leur rôle touchant la création d'une commission de la fiscalité et d'une administration financière. Le Sommet de la Colombie-Britannique parraine la création du Conseil de gestion financière, et l'Union des Indiens de l'Ontario parraine l'Institut de la statistique. D'autres ministères fédéraux participent, dont Statistique Canada.	Le projet de loi C-20 a été présenté de nouveau en novembre 2004. Une fois qu'il aura été adopté, les quatre comités consultatifs des Premières nations collaboreront étroitement avec le MAINC pour élaborer les règlements nécessaires et rendre les quatre institutions opérationnelles. Date cible de mise en oeuvre : fin 2005 ou début 2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Projet de loi sur le pétrole et le gaz ainsi que sur la gestion de l'argent des Premières nations : Cette loi permettra aux Premières nations d'assumer un contrôle direct à l'égard des ressources pétrolières et gazières se trouvant sur les terres des réserves (et des revenus connexes) et de prendre le contrôle de l'argent qui serait autrement gardé en leur nom dans le Trésor, en vertu de la *Loi sur les Indiens*.	Un cadre de réglementation plus adapté et plus localisé aux besions, offre aux collectivités des Premières nations la possibilité de gérer les ressources pétrolières et gazières se trouvant dans les réserves et les revenus connexes. Plus grande autonomie gouvernementale en matière de gestion financière et accélération du développement économique des collectivités des Premières nations. Plus grande transparence au plan financier et plus grande responsabilisation, ce qui favorise la bonne gouvernance par les Premières nations pour ce qui est des terres, des ressources et de l'argent.	Les Premières nations : participation directe au secteur de l'énergie, ce qui leur permet de profiter des occasions et mènera à l'amélioration de leurs économies et à la création d'emplois. L'industrie du pétrole et du gaz et les provinces/territoires : processus de réglementation plus efficace et plus harmonieux.	Initiative dirigée par les Premières nations, conjointement avec le MAINC. Les trois Premières nations qui ont participé au projet pilote (conjointement avec le Conseil des Ressources indiennes, qui représente plus de 130 Premières Nations ayant des intérêts pétroliers et gaziers), et Pétrole et Gaz des Indiens du Canada. D'autres ministères fédéraux participent, dont Environnement Canada et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.	On prévoit que le projet de loi sera déposé au début de 2005-2006. Date cible de mise en œuvre : 2006-2007, à la suite de consultations sur l'élaboration des règlements.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Plan de coopération concernant l'évaluation des répercussions environnementales et l'examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans le Nord : Plan destiné à créer un processus d'examen simplifié pour le projet de gazoduc du Mackenzie. Regroupe 14 instances d'évaluation environnementale et de réglementation des T. N.-O. pour réduire le double emploi et les retards dans l'évaluation environnementale et la délivrance des permis nécessaires à la construction d'un gazoduc qui aura des retombées économiques importantes à court et à long terme, tout en garantissant la protection de l'environnement.	Mènera à un processus conjoint d'évaluation des répercussions environnementales qui satisfera aux exigences des autorités autochtones, territoriales et fédérales. Coordonnera le processus de réglementation et des audiences, des exigences de groupement de l'information, le partage des ressources en matière de soutien technique et un plan de participation du public.	Les Canadiens (en particulier ceux qui vivent dans le Nord) : coordination du processus d'évaluation environnementale et d'examen de la réglementation. L'industrie : économie de temps et réduction du double emploi. Les responsables de la réglementation : partage et coordination des ressources.	Organismes responsables : ONÉ, ACÉE, OEREVM Autres participants : • MAINC • OTEVM • Gwich'in LWB • Sahtu LWB • « NWT Water Board » • « Env. Impact Review Board for the Inuvialuit Settlement Region » • « Joint Secretariat for the Inuvialuit Settlement Region » • « Env. Impact Screening Committee for the Inuvialuit Settlement Region » • « Inuvialuit Game Council » • « Inuvialuit Land Administration » • « Inuvialuit Land Administration Council »	Plan en vigueur jusqu'à l'achèvement du processus d'examen du projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie : prévu pour 2006.

Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Création d'un nouveau système de gestion pour l'élaboration et la mise en oeuvre de la réglementation : Processus faisant appel à plusieurs intervenants en vue de créer un système de gestion du « cycle de vie » établissant des principes et des exigences pour toutes les étapes de la réglementation, de l'élaboration à la mise en oeuvre et à l'examen. Ce système comprendrait les cinq initiatives suivantes :	La participation de plusieurs intervenants et les consultations publiques apporteront divers points de vue et manifesteront l'engagement du gouvernement à faire les choses différemment (p. ex., transparence et coopération accrues).	Les ministères et organismes fédéraux : transition à une approche stratégique de la gestion de la réglementation axée sur le cycle de vie de celle-ci.	Le BCP, en collaboration avec les ministères/organismes. Participation de plusieurs intervenants, dont les provinces/territoires et le grand public.	Élaboration du système avec les intervenants (début de 2005-2006).
1. Nouvel Énoncé de la politique de réglementation : fournit une orientation générale en définissant les principes, les objectifs stratégiques et les exigences de la politique applicables à la réglementation et au processus réglementaire.	Transition à l'approche « cycle de vie » de la gouvernance en matière de réglementation. Établit les objectifs stratégiques à partir desquels le gouvernement, les intervenants et le public pourront mesurer les progrès et exiger des comptes du gouvernement.	Les citoyens et les intervenants : énoncé des objectifs du gouvernement touchant la gouvernance et la gestion en matière de réglementation. Amélioration des normes de qualité de la réglementation, de la prise de décision et de l'évaluation du rendement.	Le BCP, en collaboration avec les ministères/organismes Participation de plusieurs intervenants, dont les provinces/territoires et le grand public.	Publication préalable dans la partie I de la *Gazette du Canada* (prévue pour le début du printemps 2006). Publication et mise en oeuvre (début de l'été 2006).

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
2. Étude d'impact de la réglementation fondée sur les risques : Projet pilote visant à intégrer l'analyse des facteurs de risque dans le processus d'élaboration de la réglementation. Complète le cadre d'analyse économique actuel. Aide à prévoir les niveaux de risque et à les expliquer aux Canadiens avant et après la mise en œuvre d'une réglementation.	Accroît la prise de conscience et la transparence des éléments de risque pris en considération au cours de l'élaboration d'un réglementation.	Grand public et décideurs : Transparence accure concernant les risques que vient attenuer le règlement proposé, la décision d'aller de l'avant reposant dès lors sur une information de meilleure qualité. La protection du public qui en résultera justifiera plus clairement l'adoptation de nouveaux règlements. Décideurs : Une meilleure compréhension des risques que vient atténuer le nouveau règlement facilitera l'élaboration de stratégies de mise en ouevre.	Santé Canada en collaboration avec le BCP.	Le projet pilote a été achevé en février 2005. Les résultats de l'analyse fondée sur les risques seront publiés dans la partie I de la *Gazette du Canada* (dans le cadre du RÉIR) en avril 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
3. Cadre analytique de choix des instruments : Élaboration d'un cadre analytique du gouvernement fédéral en vue de choisir des instruments d'action gouvernementale permettant de donner des conseils aux ministères fédéraux et d'accroître l'uniformité du travail analytique qui sous-tend le processus décisionnel.	Plus grande transparence touchant le mode de prise des décisions relatives aux instruments. Approche uniforme du choix des instruments. Facilite l'utilisation des normes nationales, nord-américaines et internationales. Mènera à une plus grande utilisation d'une gamme d'instruments, ce qui améliorera la qualité de l'intervention gouvernementale et les taux de conformité.	Les ministères/organismes : ils disposeront de conseils qui les aideront à effectuer les analyses requises pour évaluer les options de gestion des risques. Les responsables de la réglementation : ils pourront utiliser un plus grand nombre d'instruments, ce qui, prévoit-on, améliorera leur réaction au changement. Les citoyens et les gens d'affaires : on prévoit qu'un meilleur choix d'instruments améliorera la qualité de vie et la compétitivité.	Le BCP, en collaboration avec les ministères.	À la disposition des utilisateurs au début de 2005-2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
4. Guide pour des consultations efficaces en matière de réglementation : Ce guide aidera les fonctionnaires des ministères à concevoir un plan de consultation clair et complet qui comprendra : un but et des objectifs clairs; la coordination des activités de consultation sur la réglementation entre les ministères; l'exécution d'examens minutieux internes et externes; le choix du bon outil de consultation; la sélection des participants appropriés; l'étblissement de délais réalistes; la budgétisation efficace; l'obtention de réactions.	Amélioration des moyens et des conseils voulus pour bien planifier et mener les consultations, qui constituent une étape essentielle de la conception de la efficace et de haute qualité réglementation.	Les fonctionnaires : conseils pratiques, listes de contrôle et pratiques exemplaires pour les aider à mener de meilleures consultations en matière de réglementation. Les citoyens et les intervenants : règlements plus efficaces et de meilleure qualité découlant de l'amélioration des techniques de consultation.	Le BCP, en collaboration avec les ministères/organismes.	Le guide sera disponible en direct au début de 2005-2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
5. Système de triage des propositions de règlements : Les projets de règlements seront classés dans trois catégories d'importance, soit faible, moyenne et haute, selon les risques qu'ils présenteront et les incidences qui en découleront. La réglementation à faible risque sera plus simple et plus rapide à mettre en place, tandis que celle qui sera susceptibles d'avoir des incidences ou de présenter des risques importants devra être accompagnés de renseignements plus approfondis et plus concentrés pour permettre au gouvernement de prendre la bonne décision.	Accélère le processus de soumission des propositions de moindre importance. Permet au gouvernement d'affecter les ressources financières, humaines et autres à des priorités nouvelles et plus élevées.	Les ministères/organismes : ils pourront concentrer leurs efforts d'analyse sur les initiatives plus importantes. Le public et les décideurs : meilleure information sur les grandes initiatives.	Le BCP et les ministères.	L'ébauche sera publiée dans la partie I de la Gazette du Canada en avril 2005. Le système de triage sera mis en oeuvre en juin 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
Stratégie de renforcement des moyens : Cette initiative renforcera les moyens des personnes chargées d'exercer les responsabilités du gouvernement en matière de réglementation.	Crée une collectivité de la réglementation plus adaptable et mieux intégrée sur le plan horizontal, qui peut répondre aux besoins de la société canadienne à mesures qu'ils évoluent, et qui satisfait aux exigences accrues du nouveau système d'élaboration et de mise en œuvre de la réglementation. Prise de décision plus intégrée et plus éclairée.	Les instances fédérales de réglementation : l'évaluation des besoins permettra de cerner de nouvelles exigences et compétences. Les responsables de la réglementation auront un meilleur accès à des ressources d'apprentissage qui les aideront à acquérir de nouvelles compétences, à améliorer celles qu'ils possèdent déjà et à mettre en commun les pratiques exemplaires et les leçons apprises.	Le BCP formera des partenariats avec les autres ministères qui exercent des fonctions de réglementation, avec des établissements de formation et avec des intervenants.	L'évaluation des besoins avec les ministères/organismes doit débuter au printemps 2005. Mise en œuvre à l'hiver 2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Renforcement de la gouvernance en matière de réglementation

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment ?	Participants	État de mise en œuvre
État des pratiques d'analyse de la réglementation (coûts-avantages, efficacité-coût), des nouveaux outils analytiques et des soins de données connexes : On examinera les pratiques analytiques et les besoins de données, les pratiques exemplaires, processus, lignes directrices et plans actuels par rapport aux pratiques d'autres administrations (gouvernements régionaux, autres gouvernements nationaux et organisations intergouvernementales). Cela soutiendra une gouvernance plus efficace en matière de réglementation.	Fournira des données et de l'information à jour sur les pratiques et techniques exemplaires en matière d'élaboration de la réglementation et d'autres outils d'analyse de réglementation. L'utilisation et le perfectionnement de ces outils permettront au gouvernement de créer une réglementation de meilleure qualité qui répondra mieux aux besoins des entreprises, des citoyens et du gouvernement. Le programme sera horizontal; il traitera des questions d'intérêt commun pour plusieurs ministères et organismes.	Les ministères et les organismes centraux : meilleure information sur les pratiques et techniques les plus récentes, et meilleurs conseils sur la façon de les appliquer à l'étude de la réglementation. Le public : meilleurs réglementation en raison de l'amélioration de la qualité de l'analyse appliquée aux décisions de réglementation.	Le BCP et le Projet de recherche sur les politiques. Ministères exerçant des fonctions de réglementation et milieu universitaire.	Ébauche de rapport prévue pour l'automne 2005.

Index des initiatives de réglementation intelligente

Amélioration des processus d'examen des fusions 53

Bioportail (biotech.gc.ca) 48

Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement 39

Cadre Canada-UE sur la coopération en matière de réglementation 26

Cadre analytique de choix des instruments 64

Cadre de réglementation fondé sur des normes pour les cellules, les tissus et les organes destinés à la transplantation 31

Cadre de coopération internationale en matière de réglementation 23

Coopération en matière de réglementation en Amérique du Nord 25

Coopération avec les États-Unis et les autres pays de l'OCDE touchant les produits chimiques 40

Énoncé de la politique de réglementation 62

Entente-cadre sur l'aquaculture 46

État des pratiques d'analyse de la réglementation (coûts-avantages, efficacité-coût), des nouveaux outils analytiques et des soins de données connexes 68

Étiquetage des ingrédients contenus dans les cosmétiques 32

Étude d'impact de la réglementation fondée sur les risques 63

Forum des pâtes et papiers sur la qualité de l'air 41

Groupe de travail d'intervenants visant à réduire les gras trans dans les aliments canadiens 33

Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la gouvernance en matière de réglementation 22

Guide pour des consultations efficaces en matière de réglementation 65

Initiative de réduction de la paperasserie 54

Loi sur le pétrole et le gaz ainsi que sur la gestion de l'argent des Premières nations (proposition) 59

Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations (projet de loi C-20) 58

Loi régissant les organisations à but non lucratif 49

Modernisation du cadre applicable aux télécommunications 56

Modifications du Règlement sur les sociétés par actions (2001) 51

Modifications de la *Loi sur la concurrence* 52

PerLE 55

Plan de coopération concernant l'évaluation des répercussions environnementales et l'examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans le Nord 60

Plan de modernisation du processus environnemental 35

Protocole d'entente relatif aux modifications de l'annexe F et du tableau II de la division 15, partie B du Règlement sur les aliments et drogues 29

Protocole d'entente sur la télématique 43

Protocoles d'entente relatifs aux évaluations environnementales de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières au large de la côte Est 37

Réforme du cadre réglementaire des organismes de bienfaisance 50

Règlement sur le système de gestion de la sûreté pour les entreprises d'aviation 44

Règlement sur la réduction des séismes pris en vertu de la *Loi sur les océans* 36

Regroupement des évaluations environnementales fédérales 38

Stratégie canadienne de la biotechnologie 47

Stratégie de renforcement des moyens 67

Stratégie d'accès aux produits thérapeutiques 28

Système de gestion pour l'élaboration et la mise en oeuvre des règlementation 62

Système de triage des propositions de règlements 66

Système de réglementation électronique pour les pesticides 30